

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, June 10, 2021

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met by videoconference this day at 9 a.m. [ET] to study Bill C-208, An Act to amend the Income Tax Act (transfer of small business or family farm or fishing corporation).

Senator Diane F. Griffin (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I am Diane Griffin, senator from Prince Edward Island, and I have the honour of chairing this committee.

Today, we are conducting a public meeting of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry via video conference. Before we begin, I would like to remind senators and witnesses to keep their microphones muted at all times, unless recognized by name by the chair, and before speaking, please wait until you are recognized. I will ask senators to use the raise hand feature.

Should any technical challenges occur, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk. If you experience other technical challenges, please contact the ISD service desk.

With that, good morning and welcome to today's meeting. I would now like to introduce the members of the committee who are participating in this meeting: Senator Colin Deacon, Deputy Chair of the Committee; Senator Victor Oh, Deputy Chair of the Committee; Senator Terry Mercer; Senator Robert Black; Senator Éric Forest, who is also critic of Bill C-208; Senator Nancy Hartling, Senator Tony Loffreda, Senator Chantal Petitclerc; Senator Larry Smith; and Senator Carolyn Stewart Olsen. Also with us today are Senator Mark Gold, the Government Representative in the Senate, and Senator Don Plett, who is the Leader of the Opposition. Thank you, folks.

Today, we are continuing our consideration of Bill C-208, An Act to amend the Income Tax Act (transfer of small business or family farm or fishing corporation).

For the first hour, we will hear from the Department of Finance Canada. With us today are Shawn Porter, Associate Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada; and Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 10 juin 2021

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), par vidéoconférence, pour discuter du projet de loi C-208, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale).

La sénatrice Diane F. Griffin (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je m'appelle Diane Griffin, sénatrice de l'Île-du-Prince-Édouard, et j'ai l'honneur de présider ce comité.

Aujourd'hui, nous tenons une séance publique du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts par vidéoconférence. Avant de commencer, je rappelle aux sénateurs et aux témoins qu'ils doivent garder leur micro éteint en tout temps, à moins que je leur accorde la parole. Je demande aux sénateurs d'utiliser la fonction « Lever la main » lorsqu'ils souhaitent intervenir.

Veillez m'aviser ou aviser la greffière en cas de problème technique, surtout s'il a trait à l'interprétation. Si vous avez d'autres problèmes techniques, veuillez communiquer avec le Centre de services de la DSI.

Sur ce, bonjour et bienvenue à la séance d'aujourd'hui. Je vais présenter les membres du comité qui sont présents aujourd'hui : le sénateur Colin Deacon, vice-président du comité; le sénateur Victor Oh, vice-président du comité; le sénateur Terry Mercer; le sénateur Robert Black; le sénateur Éric Forest, porte-parole pour le projet de loi C-208; la sénatrice Nancy Hartling; le sénateur Tony Loffreda; la sénatrice Chantal Petitclerc; le sénateur Larry Smith; et la sénatrice Carolyn Stewart Olsen. Nous accueillons aussi aujourd'hui le sénateur Mark Gold, représentant du gouvernement au Sénat, et le sénateur Don Plett, leader de l'opposition. Je vous remercie, chers collègues.

Nous reprenons aujourd'hui nos délibérations sur le projet de loi C-208, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale).

Pendant la première heure, nous accueillons des représentants du ministère des Finances Canada, soit Shawn Porter, sous-ministre adjoint délégué, Direction de la politique de l'impôt, et Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt.

Mr. McGowan was given five minutes for his opening remarks, and senators will be given four minutes each for questions. If time permits, we can proceed with round two of questions.

Mr. McGowan, on behalf of the committee, I would like to thank you for appearing and the floor is now yours.

Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you very much. I would be happy to provide opening remarks on Bill C-208.

The bill is primarily intended to facilitate intergenerational transfers of businesses that would otherwise be caught by an anti-avoidance rule. In section 84.1 of the Income Tax Act, this anti-avoidance rule is intended to address what is known in tax planning circles as surplus stripping, a technique that is intended to essentially move shares around within a non-arm's length group in order to convert what would be a taxable dividend [Technical difficulties] to a capital gain. The benefit of that is that capital gains are taxed at lower rates than taxable dividends — in these cases, generally around 20% difference — and capital gains can be fully exempt from tax where the lifetime capital gains exemption is available.

The anti-surplus stripping rule is intended to prevent the removal of corporate surplus that would normally happen as a dividend as a capital gain and subject to capital gains rates.

I noted that the planning looks to non-arm's length transactions, and that is what ends up causing some of the problems for intergenerational business transfers because when shares are transferred to a corporation owned by your child that transfer occurs at non-arm's length, so these sorts of transactions can fall within the anti-avoidance rule currently.

I noted that the transfer happens between a parent and a non-arm's length corporation. That's important. Many intergenerational business transfers are not actually subject to this anti-surplus stripping rule. For example, a sale of a business directly to a child would be exempt or not caught by it. Depending on the type of property transfer, direct business transfers to a child may also benefit from a lifetime capital gains exemption, a tax-deferred rollover or a 10-year capital gains reserve. These are really just transfers of shares to a corporation owned by a child or grandchild.

M. McGowan dispose de cinq minutes pour nous présenter sa déclaration liminaire, et les sénateurs disposeront ensuite de quatre minutes chacun pour poser des questions. Si le temps le permet, nous pourrions avoir deux séries de questions.

Monsieur McGowan, au nom du comité, je vous remercie de comparaître, et je vous cède la parole.

Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Je vous remercie beaucoup. Je suis heureux de vous présenter ma déclaration liminaire sur le projet de loi C-208.

Le projet de loi vise principalement à faciliter les transferts intergénérationnels d'entreprises qui seraient autrement visés par une règle anti-évitement prévue à l'article 84.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette règle anti-évitement vise à contrer ce qui est connu au sein des cercles de planification fiscale comme le dépouillement des surplus, une technique dont l'objectif est essentiellement de déplacer des actions au sein d'un groupe ayant un lien de dépendance afin de convertir ce qui serait un dividende imposable [Difficultés techniques] en un gain en capital. Cette opération est avantageuse parce que les gains en capital sont imposés à des taux inférieurs aux dividendes imposables — dans ces cas, la différence est habituellement d'environ 20 % —, et les gains en capital peuvent être totalement exonérés d'impôt lorsque l'exonération cumulative des gains en capital s'applique.

La règle anti-dépouillement des surplus vise à prévenir le transfert des profits d'une société, normalement considérés comme des dividendes, en gains en capital pour les assujettir aux taux d'imposition des gains en capital.

J'ai mentionné que la planification porte sur des opérations avec liens de dépendance, et c'est ce qui a entraîné des problèmes pour les transferts intergénérationnels d'entreprises, car lorsque les actions sont transférées à une société détenue par un enfant, ce transfert se fait avec lien de dépendance, et ce genre d'opération peut être assujetti actuellement à la règle anti-évitement.

J'ai souligné que le transfert a lieu entre un parent et une société avec lien de dépendance. C'est un élément important. De nombreux transferts intergénérationnels d'entreprises ne sont pas assujettis à la règle anti-dépouillement de surplus. Par exemple, la vente d'une entreprise directement à un enfant n'est pas assujettie à cette règle. Selon le type de bien transféré, le transfert direct d'une entreprise à un enfant peut également bénéficier de l'exonération cumulative des gains en capital, d'un roulement à impôt différé ou d'une réserve pour gains en capital de 10 ans. On parle donc uniquement des transferts d'actions à une société détenue par un enfant ou un petit-enfant.

Important also to note is that this bill, while it does deal with farming and fishing corporations, it is not limited to that so it could apply to any small business corporation, which really extends it to any act of business carried on in Canada and not just the farming and fishing sector.

This bill raises a fundamental concern in that it is intended to apply to intergenerational transfers of shares, but it lacks any safeguard to ensure that it is only used for genuine intergenerational transfers, so while the failing of the current rules might be that it contains an anti-avoidance rule that lacks an exception for genuine intergenerational transfers, you'll see Bill C-208 essentially creates a loophole that lacks appropriate safeguards to ensure it is only used for genuine intergenerational transfers.

As a result, the loophole introduced by this bill could be used by wealthy individuals to avoid taxes without any intergenerational transfer of the business actually taking place. The real challenge in preparing legislation dealing with this is how to draw a line between genuine intergenerational transfers and tax avoidance schemes. This bill doesn't do that; instead, it simply applies regardless of which side of that line a transaction falls on.

To be more specific, regarding the lack of safeguards, there is nothing requiring the parent to cease or wind down their involvement in the business. The child is not required to play any role in running the business after the share transfer. In fact, there is no requirement for the child to maintain any interest in the business after the surplus stripping transaction is done or no effect of requirement.

It might help clarify the situation to go through an example to illustrate exactly how these amendments would be used to avoid taxes. So, in this example, assume a wealthy couple runs a securities trading business through a corporation. Both pay tax at the highest marginal rate in Ontario. They have \$1.6 million of after-tax profits in their corporation. If they pay that out as a dividend, they pay around \$764,000 of tax. So instead, they undertake a series of transactions to take advantage of the new rules proposed by this bill. First, their 18-year-old child incorporates a holding company. Now the child has no interest in the business and let's say wants to be a chef or something, but is willing to help out their parents. The parents then do a reorganization of their shares of the business, splitting it into the common shares that they are going to keep and \$1.6 million worth of non-voting preferred shares. They do this on a tax-deferred share-for-share exchange. So the preferred shares would be redeemable on demand for \$1.6 million less the amount of any dividends paid, so when they are transferred they are worth \$1.6 million. But once a dividend gets paid out, they are essentially worthless.

Il est important de noter également que ce projet de loi, qui concerne les sociétés agricoles ou de pêche familiale, ne se limite pas seulement à elles et qu'il pourrait s'appliquer à toute petite entreprise. Sa portée s'étend donc à tout secteur d'activités au Canada, et pas seulement à l'agriculture et aux pêches.

Ce projet de loi soulève un problème fondamental. Il vise les transferts intergénérationnels d'actions, mais sans prévoir de mesures de protection pour s'assurer que cela ne servira qu'aux transferts intergénérationnels authentiques, si bien que si les règles actuelles renferment une règle anti-évitement qui ne prévoit pas d'exception pour les transferts authentiques entre générations, le projet de loi C-208 crée, quant à lui, essentiellement une échappatoire qui n'est pas accompagnée de mesures de protection appropriées garantissant que cela ne sera utilisé que pour des transferts authentiques entre générations.

Par conséquent, l'échappatoire introduite par ce projet de loi pourrait être utilisée par des particuliers fortunés pour éviter de payer des impôts sans qu'il n'y ait de transfert d'entreprise entre générations. Le défi législatif est de déterminer comment faire une distinction entre les transferts authentiques entre générations et les stratagèmes d'évitement fiscal. Le projet de loi ne fait pas cette distinction. Il crée plutôt simplement une échappatoire qui pourrait être utilisée dans un cas comme dans l'autre.

Au sujet du manque de mesures de protection, plus précisément, rien n'oblige le parent à réduire ou à mettre fin à sa participation à l'entreprise. L'enfant n'est pas obligé de jouer un rôle quelconque dans la gestion de l'entreprise après le transfert d'actions. En fait, il n'y a aucune obligation pour l'enfant de conserver quelque intérêt que ce soit dans l'entreprise après l'opération de dépouillement de surplus.

Un exemple permettra d'illustrer comment ces modifications seraient utilisées afin d'éviter de payer de l'impôt. Supposons qu'un couple fortuné dirige une entreprise de négociation de titres par l'entremise d'une société. Les deux sont assujettis à l'impôt au taux marginal maximal en Ontario. Ils ont 1,6 million de bénéfices après impôt dans leur société. S'ils versaient cette somme sous forme de dividende, ils paieraient environ 764 000 \$ d'impôt. Au lieu de se verser un dividende, ils effectuent plutôt une série d'opérations afin de profiter des nouvelles règles proposées dans le projet de loi. D'abord, leur enfant de 18 ans constitue une société de portefeuille. Il ne s'intéresse pas du tout à la négociation de titres et veut devenir chef ou avoir une autre carrière, mais il est disposé à aider ses parents. Les parents procèdent ensuite à une réorganisation de leurs actions dans l'entreprise. Ils conservent une partie de leurs actions ordinaires et convertissent l'autre partie en actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur de 1,6 million de dollars, au moyen d'un échange d'actions à imposition différée. Les actions privilégiées seraient donc rachetables au gré du détenteur pour 1,6 million de dollars, moins le montant du dividende versé, alors au moment

The parents then sell the preferred shares to the child's holding company for a \$1.6 million promissory note. Now, at this point, we still have to get the \$1.6 million in cash to the parents, so the securities trading company would pay a \$1.6 million tax-free intercorporate dividend to the child's holding company, which would then use that money to repay the promissory note owing to the parents.

At this point, the \$1.6 million have gone out of the company and is now in the parent's hand. The current anti-avoidance rules would deem it to be a dividend; however, the amendments proposed in Bill C-208 would deem the parents to be dealing at arm's length with the holding company, allowing them to use a portion of their lifetime capital gains exemption to receive the \$1.6 million tax-free, avoiding around \$764,000 of cash.

Returning to the example just to close out the story, the preferred shares held by the child's holding company would now essentially be worthless after the payment of the dividend, so the shares of the holding company could be sold to the parents for a nominal amount. While the bill would require the holding company to hold on to the preferred shares for a period of time, that doesn't really have to matter because the child no longer owns the holding company; it's gone back to the parents.

It's important to note as well that the parents could then repeat this planning in the future. After using up the rest of their remaining lifetime capital gains exemption room, they would be taxed at capital gains rates, which, as we discussed, still produces significant tax savings relative to dividends.

Also, at no point in this would the parent be required to give up control of the business, and the child would never need to be involved in the business or, as was demonstrated by the example, have any continuing economic interest in the business.

That's the discussion relating to the 84.1 amendment, but there are a number of other concerns with Bill C-208 that should be mentioned.

The Chair: Mr. McGowan, we will let the other concerns come up during questions. Thank you for your presentation.

At this point, I will open up the floor to questions by the senators. The deputy chairs will go first.

du transfert elles valent 1,6 million de dollars. Toutefois, une fois le dividende versé, elles n'ont essentiellement aucune valeur.

Les parents vendent ensuite les actions privilégiées à la société de portefeuille de l'enfant pour un billet à ordre de 1,6 million de dollars. Maintenant, afin d'acheminer la somme de 1,6 million de dollars aux parents, la société de négociation des titres verse un dividende intercorporatif non imposable de 1,6 million de dollars à la société de portefeuille de l'enfant, qui utilise cet argent pour rembourser le billet à ordre dû aux parents.

À ce moment, le montant de 1,6 million de dollars a été transféré et se trouve entre les mains des parents. À l'heure actuelle, la règle anti-évitement s'appliquerait afin de considérer la somme reçue par les parents comme un dividende. En revanche, selon les modifications prévues dans le projet de loi C-208, les parents seraient considérés comme n'ayant aucun lien de dépendance avec la société de portefeuille de l'enfant, ce qui leur permettrait d'utiliser une partie de leur exonération cumulative de gains en capital pour recevoir la somme de 1,6 million de dollars de façon non imposable, évitant ainsi d'avoir à payer environ 764 000 \$ d'impôt.

Pour revenir à l'exemple et clore l'histoire, les actions privilégiées détenues par la société de portefeuille de l'enfant n'auraient essentiellement aucune valeur après le paiement du dividende. Ainsi, les actions de la société de portefeuille pourraient être vendues aux parents pour une somme symbolique. Même si le projet de loi obligeait la société de portefeuille à détenir les actions privilégiées pendant un certain temps, cela n'a pas d'importance parce que l'enfant ne la détient plus; elle est revenue entre les mains des parents.

Il importe de souligner, de plus, que les parents pourraient refaire cette planification dans l'avenir. Après avoir utilisé leur exonération cumulative des gains en capital restante, ils seraient imposés aux taux des gains en capital qui, comme nous l'avons mentionné, produit toujours des économies d'impôt substantielles par rapport au taux d'imposition des dividendes.

Qui plus est, à aucun moment, les parents ne seraient obligés de renoncer au contrôle de l'entreprise. L'enfant n'aurait jamais besoin de jouer un rôle dans l'entreprise ou, comme nous l'avons montré dans l'exemple, d'avoir un intérêt économique continu dans l'entreprise.

Ce sont donc nos observations concernant la modification de l'article 84.1, mais d'autres éléments préoccupants du projet de loi C-208 doivent aussi être mentionnés.

La présidente : Monsieur McGowan, ces autres éléments pourront être discutés pendant la période de questions. Je vous remercie de votre exposé.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs, en commençant par les vice-présidents du comité.

Senator Oh: My question for the panel is this: In your expert opinion, does Bill C-208 create physical concerns or loopholes? If so, how can these concerns or loopholes be effectively addressed in the bill?

Mr. McGowan: Thank you for your question. Yes, as was demonstrated by my example, the bill presents planning opportunities that would allow it to be used outside of the intergenerational transfer of a business.

Therefore, a significant improvement would be to introduce conditions that would need to be met in order to test whether there has been a transfer of a business. For a precedent to those, one could look to Quebec's rules, which have a similar intergenerational transfer rule except that they require involvement of the parent in the business before the transfer — significant involvement — a relinquishment of control of the business as part of the transfer and some involvement with the child in the business.

I'm not an expert in Quebec law, but I would note that there are precedents out there that could help establish what it really means to have an intergenerational transfer to make the bill more targeted.

Senator Oh: How can we fix the intergenerational issues that you brought up on this bill? Is there any way we could fix it?

Mr. McGowan: As I said, the introduction of conditions to help ensure that there is a real intergenerational transfer of a business would be a significant improvement.

There are some technical issues, but I will focus on the big picture policy concerns.

The specific mechanics of making that change are broad. The conditions could be added to the bill, or they could be added through a regulatory power that could be added to the bill a bit later by the government. So there are different ways to add those conditions. But it's really the lack of conditions that causes the issue for the 84.1 amendment.

Senator Oh: Thank you.

The Chair: It's very important to note that regulations, of course, play a role in anything related to government business, as long as they are allowed under the auspices of the statute.

Senator C. Deacon: Thank you, Mr. McGowan, for being with us.

Le sénateur Oh : Ma question pour les témoins est la suivante : selon votre avis d'experts, le projet de loi C-208 crée-t-il des problèmes ou des échappatoires? Si oui, comment peut-on y remédier de façon efficace dans le projet de loi?

M. McGowan : Je vous remercie de poser la question. La réponse est oui, comme je l'ai montré dans l'exemple, le projet de loi ouvre la porte à une planification qui permettrait son utilisation pour d'autres types de transfert que les transferts intergénérationnels d'entreprises.

Il serait possible d'améliorer considérablement le projet de loi en imposant des conditions pour vérifier s'il y a bien eu un transfert d'entreprise. Les règles au Québec peuvent servir de modèle à cet égard. Une règle semblable existe sur les transferts intergénérationnels dans cette province, mais on exige la participation des parents dans l'entreprise avant le transfert — une participation significative —, une renonciation au contrôle de l'entreprise dans le cadre du transfert, et un certain niveau de participation de l'enfant au sein de l'entreprise.

Je ne suis pas un expert du droit québécois, mais je souligne qu'il existe des modèles qui pourraient servir à établir ce qu'est réellement un transfert intergénérationnel pour faire en sorte que le projet de loi soit plus ciblé.

Le sénateur Oh : Que peut-on faire pour régler les problèmes liés aux transferts intergénérationnels que vous avez soulevés dans le projet de loi? Y a-t-il une façon de le faire?

M. McGowan : Comme je l'ai mentionné, on améliorerait considérablement le projet de loi en imposant des conditions pour s'assurer qu'il s'agit d'un transfert intergénérationnel authentique.

Il y a aussi des problèmes techniques, mais je vais me concentrer sur le portrait global et les considérations stratégiques.

Pour ce qui est des mécanismes précis à utiliser, c'est vaste. Les conditions peuvent être ajoutées dans le projet de loi, ou être ajoutées par l'entremise d'un pouvoir de réglementation ajouté un peu plus tard par le gouvernement. Il y a donc différentes façons d'ajouter ces conditions. C'est vraiment l'absence de conditions qui cause problème avec la modification de l'article 84.1.

Le sénateur Oh : Je vous remercie.

La présidente : Il est très important de souligner que les règlements jouent un rôle, bien sûr, dans tout ce qui touche aux activités du gouvernement, tant qu'ils sont autorisés dans le cadre de la loi.

Le sénateur C. Deacon : Monsieur McGowan, je vous remercie d'être avec nous.

You noted there are some unintended consequences of the status quo, and you're suggesting that there may be unintended consequences of the update to the legislation proposed in this bill.

This issue has been around for quite some time. This legislation, in many forms, has been discussed for quite a bit of time. Have you put forward any alternatives prior to this moment in time?

I feel there is an injustice that is certainly being felt. I grew up on a farm in a farming community. I worked with my 70- and 80-year-old uncle in the 1970s and 1980s on that farm as he passed it down to his son. This is something that is very natural and very much needed to pass that intergenerational knowledge.

It has been around for a long time. Why have you not addressed it in some way prior to now, according to what you just suggested?

Mr. McGowan: I can't speak to why the government has or has not taken particular actions. I would note that the issue certainly did arise as part of the 2017 private corporations consultation in which the government announced that it would engage with stakeholders on the issue.

The provision of intergenerational transfer rules through the tax system is something that was part of the Minister of Finance's mandate letter, as it was for the Minister of Agriculture and Agri-Food, so it is something that the government is focusing on. It's something we're working on, but the government has not announced any specific proposals to date.

As I noted, it's a complicated matter to draw a line between what is a genuine transfer of a business and what is simply tax planning.

But, as was noted, the government has not made specific proposals public at this time.

Senator C. Deacon: Thank you for that context.

Shawn Porter, Associate Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: I would like to jump in and add a little additional colour.

Senator, you might not find this very satisfying in terms of a response to your question around how long it takes, but it is a very complicated area. I just want to draw that out a little bit because it speaks to one of the concerns that we have about an intergenerational transfer rule. It is essentially surplus stripping — the situation that Mr. McGowan described. At the same time, however, one can just justify on neutrality grounds, from a policy standpoint, that this situation warrants an

Vous avez mentionné que le statu quo présente des conséquences imprévues, et que la mise à jour de la loi proposée dans le projet de loi pourrait présenter elle aussi des conséquences imprévues.

Le problème ne date pas d'hier. On discute de ce projet de loi, qui a pris plusieurs formes, depuis un bon bout de temps. Avez-vous présenté des solutions avant aujourd'hui?

J'ai l'impression qu'il existe une injustice bien sentie. J'ai grandi dans une ferme au sein d'une communauté agricole. J'ai travaillé avec mon oncle de 70 ans, de 80 ans, dans les années 1970 et 1980 sur cette ferme au moment du transfert à son fils. Ce transfert de connaissances intergénérationnel est très naturel et vraiment essentiel.

On discute de ce problème depuis longtemps. Pourquoi n'y avez-vous pas remédié jusqu'à maintenant en proposant ce que vous venez de mentionner?

M. McGowan : Je ne peux me prononcer sur les raisons pour lesquelles le gouvernement a ou n'a pas pris de mesures particulières. J'aimerais mentionner que le problème a, bien sûr, été soulevé lors des consultations menées auprès des entreprises privées en 2017 dans le cadre desquelles le gouvernement a annoncé qu'il allait discuter du problème avec les intervenants.

La disposition des règles régissant le transfert intergénérationnel dans le régime fiscal faisait partie de la lettre de mandat du ministre des Finances, tout comme de celle de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, alors il s'agit d'un problème dans la mire du gouvernement. C'est un problème sur lequel nous travaillons, mais le gouvernement n'a pas annoncé de mesures précises à ce sujet jusqu'à maintenant.

Comme je l'ai mentionné, il n'est pas facile de faire la distinction entre un transfert de société authentique et ce qui relève purement de la planification fiscale.

Toutefois, comme je l'ai mentionné, le gouvernement n'a pas soumis de propositions précises à ce sujet jusqu'à maintenant.

Le sénateur C. Deacon : Je vous remercie de cette mise en contexte.

Shawn Porter, sous-ministre adjoint délégué, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : J'aimerais intervenir et ajouter un peu d'information.

Sénateur, il se pourrait que vous ne soyez pas vraiment satisfait de la réponse à votre question sur le temps que cela prend, mais c'est une question très complexe. Je voudrais insister sur ce point un peu, car cela touche à une de nos préoccupations concernant les règles sur le transfert intergénérationnel. Il s'agit essentiellement de dépouillement des surplus — l'exemple qu'a donné M. McGowan. Par ailleurs, toutefois, on peut simplement justifier pour des motifs de neutralité, d'un point de vue

exception to the application of surplus stripping rules. That's really the essence of this particular bill.

But we're just looking at a little piece of legislation here in the bill that gets grafted onto a number of provisions in the existing statute. Directionally, we would be signalling some ambivalence in the Income Tax Act overall — some further ambivalence, perhaps — toward tolerating surplus stripping.

That's generally why we're very concerned about the need to narrow and target any intergenerational transfer rule.

There is, and they exist today — and Mr. McGowan alluded to the 2017 consultation — surplus stripping going on in practice outside of a context involving a genuine intergenerational transfer. There is mainstream literature in the tax community that speaks to that kind of surplus stripping planning that I'm referring to as being permissible. In some circles, to think there is permissible surplus stripping is almost an oxymoron. But in tax planning circles — and we would suggest mainstream tax planning circles — because of certain pronouncements by the courts, taxpayers and their advisors have interpreted those decisions as permitting and allowing some meaningful level of surplus stripping.

Some out there would already believe they don't need this rule because they can surplus strip outside of the context of a transfer. Part of an additional reaction to your question — just in terms of trying to establish and level set as to why this is such a complicated area — is because of what a change like intergenerational transfer restrictions or exceptions to surplus stripping would signal with respect to the broader surplus stripping area, which is, I think it's fair to say, under a continual review and monitoring by us and the government.

Senator C. Deacon: Thank you, Mr. Porter and Mr. McGowan.

Senator Stewart Olsen: I have to confess, this is the first time in many years I have heard officials that come to the Senate hearing of a bill that has already passed the House tear a bill apart quite so publicly. I don't understand why this wasn't addressed in the House of Commons. Did the House of Commons, perhaps, decide that this could be dealt with by regulations? The bill passed by quite a majority and was broadly supported. Rights are a wrong for many of our farmers, and I am actually very surprised by your response.

politique, que cette situation nécessite une exemption à l'application des règles touchant le dépouillement des surplus. C'est vraiment l'essence de ce projet de loi.

On ne se penche, dans ce projet de loi, que sur une petite mesure législative qui vient se greffer à diverses dispositions d'une loi existante. En fait, on signalerait ainsi une certaine ambivalence dans la Loi de l'impôt sur le revenu dans son ensemble — un peu plus d'ambivalence sans doute — en matière de tolérance à l'égard du dépouillement des surplus.

C'est ce qui explique en gros pourquoi nous croyons qu'il est très important de restreindre et de cibler toute règle concernant le transfert intergénérationnel.

Il y a à l'heure actuelle — et M. McGowan a fait allusion à la consultation de 2017 à cet égard — un dépouillement de surplus qui a lieu, dans la pratique, en dehors du contexte d'un véritable transfert intergénérationnel. Le milieu de la fiscalité dispose d'une documentation générale sur ce type de planification fiscale de dépouillement de surplus, que je qualifie d'admissible. Dans certains milieux, le fait de penser que le dépouillement de surplus est permis est pratiquement une contradiction en soi. Toutefois, dans les cercles de planification fiscale — et nous dirions les cercles de planification fiscale traditionnels — en raison de certaines décisions des tribunaux, les contribuables et leurs conseillers ont interprété ces décisions comme si elles autorisaient un niveau considérable de dépouillement de surplus.

Certains croient déjà qu'ils n'ont pas besoin de cette règle parce qu'ils peuvent dépouiller le surplus en dehors du contexte d'un transfert. Une partie de la réaction supplémentaire à votre question — juste pour essayer d'établir les raisons pour lesquelles il s'agit d'un domaine aussi compliqué — est attribuable à ce qu'un changement comme des restrictions relatives au transfert intergénérationnel ou des exceptions relatives au dépouillement de surplus indiquerait par rapport au domaine plus large du dépouillement de surplus, lequel — je pense qu'il est juste de le dire — fait l'objet d'un examen et d'une surveillance continue de notre part et de la part du gouvernement.

Le sénateur C. Deacon : Merci, messieurs Porter et McGowan.

La sénatrice Stewart Olsen : Je dois avouer que c'est la première fois depuis de nombreuses années que j'entends des fonctionnaires, qui assistent à une audience du Sénat concernant un projet de loi qui a déjà été adopté par la Chambre, démolir ce projet de loi aussi publiquement. Je ne comprends pas pourquoi cette question n'a pas été abordée à la Chambre des communes. La Chambre des communes a-t-elle, peut-être, décidé que ce problème pouvait être réglé dans le règlement? Le projet de loi a été largement appuyé, et il a été adopté par une grande majorité

Could you respond to that, please? Did you not address this to the House of Commons? Why didn't they listen?

Mr. McGowan: Thank you for the question. I can say that our comments made today are consistent with our comments made before the House of Commons Finance Committee. As was noted, the bill did pass through the House of Commons. One other comment, because it was raised, relates to the regulation-making authority. Currently, the bill does not have an authority to create regulations — to impose additional restrictions — and so that's not something that, without an amendment, could be done.

Senator Stewart Olsen: I'm still questioning this. The bill hasn't changed from when it was passed by our elected representatives. We're coming here now, and you are wanting the Senate to correct something that our elected officials have approved. I'm really questioning that, Mr. McGowan.

Mr. McGowan: Thank you. As was noted, our technical comments on the breadth and scope of the bill have not changed since we appeared before the House of Commons Finance Committee. The government's view of the bill has not changed since then either. We're providing technical comments on how the scope of the actual provisions in the bill would allow for tax planning well beyond its stated objective, and those comments were also made earlier.

As to the reaction to those comments, I, of course, can't say. However, certainly our technical comments on the bill have remained unchanged.

Senator Stewart Olsen: It's my understanding the bill received support from the government members as well.

The Chair: I don't know if that's a question or not.

Senator Stewart Olsen: That's fine. Thank you.

The Chair: It's true nonetheless. It's just that it is an observation, I would say.

Senator Smith: I'm new to this committee, and I appreciate having the opportunity to listen to such an important issue. I would like to go back to the idea of the regulations. Is there any other opportunity in terms of creating or straightening regulations that could give the proper opportunity for the

des députés. Ces droits sont nuisibles pour un grand nombre de nos agriculteurs, et je suis en fait très étonnée de votre réaction.

Pourriez-vous répondre à mes observations, s'il vous plaît? N'avez-vous pas adressé ces commentaires à la Chambre des communes? Pourquoi les députés ne vous ont-ils pas écoutés?

M. McGowan : Je vous remercie de votre question. Je peux dire que nos commentaires d'aujourd'hui sont conformes à ceux que nous avons formulés devant le Comité des finances de la Chambre des communes. Comme cela a été signalé, le projet de loi a été adopté par la Chambre des communes. J'aborde maintenant un autre de vos commentaires qui concerne le pouvoir de réglementation, puisque vous avez soulevé cette question. À l'heure actuelle, le projet de loi ne prévoit pas le pouvoir de prendre des règlements — d'imposer des restrictions supplémentaires. Donc, en l'absence d'amendements, ce n'est pas quelque chose qui pourrait être fait.

La sénatrice Stewart Olsen : Je m'interroge toujours à ce sujet. Le projet de loi n'a pas changé depuis qu'il a été adopté par nos représentants élus. Nous sommes maintenant ici, et vous voulez que le Sénat corrige quelque chose que nos représentants élus ont approuvé. Je m'interroge vraiment à ce sujet, monsieur McGowan.

M. McGowan : Merci. Comme je l'ai mentionné, nos commentaires techniques sur l'ampleur et la portée du projet de loi n'ont pas changé depuis notre comparution devant le Comité des finances de la Chambre des communes. Le point de vue du gouvernement sur le projet de loi n'a pas changé non plus depuis lors. Nous formulons des observations techniques sur la façon dont la portée des dispositions actuelles du projet de loi permettrait une planification fiscale qui va bien plus loin que l'objectif déclaré du projet de loi, et ces observations ont également été communiquées plus tôt.

Quant à la façon dont les députés ont réagi à ces commentaires, je ne serais évidemment pas en mesure de vous le dire. Cependant, il est certain que nos commentaires techniques sur le projet de loi sont demeurés inchangés.

La sénatrice Stewart Olsen : Je crois savoir que le projet de loi a également reçu l'appui des députés ministériels.

La présidente : Je ne sais pas s'il s'agit d'une question ou non.

La sénatrice Stewart Olsen : C'est bien. Merci.

La présidente : C'est néanmoins vrai. Toutefois, je dirais qu'il s'agit d'une observation.

Le sénateur Smith : Je suis un nouveau membre du comité, et je suis heureux d'avoir l'occasion d'entendre parler d'une question aussi importante. J'aimerais revenir sur la notion de réglementation. Existe-t-il d'autres possibilités de prendre des règlements ou de les rectifier qui pourraient permettre un

intergenerational transfer? Socially, this is such an important issue, especially for the farming community — and I don't want to say anything negative, but especially for the farming community in Western Canada, where you have larger investments and larger obligations for families who are farmers. One of the critical things to understand is that the families who have these farms have to assume the obligations, which are very large in terms of the reality of the business itself. It's not just the transfer and the benefits that the younger folks can have in getting these properties, but it's also the obligations and debt that they take — the risk factor.

There is a huge risk factor for the families that do this, so I just wondered if you could comment on that in terms of regulation. What type of regulations could be really put into force so this could work for everyone — the government, the individuals, the families and the Western Canadian folks — involved in these type of activities? Mr. Porter or whoever wants to take a stab at the concept?

Mr. Porter: I'm happy to start, Mr. McGowan. A little bit of this will be repeating what we have touched on earlier, because the context is important here.

It's conceivable that, whether in the bill or in regulations, the intergenerational transfer conditions could be tightened to get to a point where we're satisfied they don't create, in and of themselves, a particularly large vulnerability.

The contextual challenge — and I appreciate that you may find this more technical than you're after — is the broader context of surplus stripping and the mere idea of dealing with intergenerational transfers alone. As deserving and meritorious as that situation may be of targeted relief — in the absence of, first, targeting it properly, which is tricky but doable, and second, the broader context in terms of the signalling it sends generally to a wide range of tax planning that goes on in this area, and not just among the farming community but business writ large — this group will appreciate that we're dealing with the entire population of private companies in Canada when we talk about this subject matter of surplus stripping.

We're talking about a 20 percentage point tax rate differential between extracting funds from a private company at dividend rates versus capital gains rates. So it's the impact and the implications of dealing in a narrow relieving way, in an area that already has a fairly — and not surprisingly given the amounts involved — active tax planning community engaged in surplus

transfert intergénérationnel approprié? Sur le plan social, il s'agit d'une question tellement importante, surtout pour la communauté agricole — et je ne veux pas dire quoi que ce soit de négatif, mais c'est important surtout pour la communauté agricole de l'Ouest canadien, où les investissements et les obligations des familles d'agriculteurs sont plus importants. L'une des choses qu'il est essentiel de comprendre, c'est que les familles qui possèdent ces fermes doivent assumer des obligations qui sont très importantes en ce qui concerne la réalité de l'entreprise elle-même. Il ne s'agit pas seulement du transfert et des avantages dont les jeunes peuvent bénéficier en obtenant ces propriétés, mais aussi des obligations et des dettes qu'ils prennent en charge — du facteur de risque.

Les familles qui font cela assument un énorme facteur de risque, alors je me demandais si vous pouviez formuler des observations à ce sujet en ce qui concerne la réglementation. Quel type de réglementation pourrait être réellement mis en place pour que le projet de loi fonctionne pour tous les intervenants — le gouvernement, les particuliers, les familles et les gens de l'Ouest canadien — qui participent à des activités de ce genre? Je m'adresse à M. Porter ou à quiconque souhaite aborder ce concept.

M. Porter : C'est avec plaisir que je commencerai à répondre à cette question, monsieur McGowan. Une petite partie de mon intervention reprendra les sujets que nous avons abordés précédemment, car le contexte est important à cet égard.

Il est concevable que les conditions de transfert intergénérationnel puissent être renforcées, que ce soit dans le projet de loi ou dans le règlement, afin d'arriver à un stade où nous sommes convaincus que ces conditions, en elles-mêmes, ne créent pas une vulnérabilité particulièrement importante.

Le défi contextuel — et je comprends que vous puissiez trouver ces explications plus techniques que ce que vous recherchez —, c'est le contexte plus large du dépouillement de surplus et la simple idée de traiter uniquement les transferts intergénérationnels. Aussi méritoire que soit cette situation d'allègement ciblé — en l'absence, premièrement, d'un ciblage adéquat, qui est délicat, mais faisable, et, deuxièmement, du contexte plus large en ce qui concerne le message que le projet de loi envoie en général aux responsables d'un large éventail de planification fiscale qui se fait dans ce secteur, et pas seulement au sein de la communauté agricole, mais aussi dans le secteur commercial en général —, votre groupe comprendra que nous avons affaire à l'ensemble des entreprises privées du Canada lorsque nous parlons du dépouillement de surplus.

Nous parlons d'une différence de taux d'imposition de 20 points de pourcentage entre l'extraction de fonds d'une société privée au taux d'imposition des dividendes, plutôt qu'au taux d'imposition des gains en capital. Il s'agit donc de l'incidence et des conséquences d'une opération d'allègement limitée, dans un domaine où il y a déjà une communauté de

stripping more generally than outside of this particular context. I think context is key to the response to that question.

Senator Smith: Well context is important. However, the fact of the matter is, what you're saying is that because you're worried about what will happen in the general population, you'll end up penalizing the people in this particular situation. The farming community is a major part of our history. It's a major part of our country. The population wants to be treated equitably. I guess the question is: As opposed to asking us about what we could do to make it fall into a tighter framework, what have you folks come up with as recommendations so it's not a reverse job where we're doing your work for you?

The Chair: Senator Smith, we have reached the time.

Senator Smith: Thank you, Madam Chair.

The Chair: Big question. Maybe someone else will pick it up.

Senator Plett: Chair, I do not want to impose myself on the way you're conducting this meeting, but I was the last person with my hand up. I don't think it's fair for you to take me before you take some of the others. I will wait till the end, in all fairness.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: You will understand that a lot of questions are along the same lines, because we are now dealing with this bill which, as Senator Stewart Olsen mentioned, obtained solid support in the House of Commons. The witnesses we have heard, the documents we have read, and the communications we have received, supported this bill unanimously.

As a Quebecker, I am very concerned by the situation, especially in terms of the intergenerational transfer of farms.

My question is fairly broad. On the one hand, we have seen that support. Some of the witnesses who have appeared before our committee have told us that more study must be done and there may well be loopholes. But we have received confirmation that the issue had been studied and that everything was ready. On the other hand, you have given us some examples, which seem to me to be quite exceptional, but we have no studies or reasons to believe that they will be so —

planification fiscale assez active — ce qui n'est pas surprenant compte tenu des montants en jeu — qui pratique le dépouillement de surplus d'une manière plus générale qu'en dehors de ce contexte particulier. Je pense que le contexte est la clé de la réponse à cette question.

Le sénateur Smith : Eh bien, le contexte est important. Cependant, le fait est que vous dites que, parce que vous vous inquiétez de ce qui se passera dans la population générale, vous allez finir par pénaliser les personnes qui se trouvent dans cette situation particulière. La communauté agricole représente une partie importante de notre histoire. C'est une partie importante de notre pays. Cette population veut être traitée équitablement. Je suppose que la question est la suivante : au lieu de nous demander ce que nous pourrions faire pour que ces transferts s'inscrivent dans un cadre plus étroit, que proposez-vous comme recommandations pour que les rôles ne soient pas inversés et que nous fassions le travail à votre place?

La présidente : Sénateur Smith, le temps qui nous était imparti est écoulé.

Le sénateur Smith : Merci, madame la présidente.

La présidente : C'était là une grande question. Quelqu'un d'autre va peut-être la relancer.

Le sénateur Plett : Madame la présidente, je ne veux pas m'imposer dans la façon dont vous dirigez la réunion, mais j'étais la dernière personne à avoir levé la main. Je ne pense pas qu'il soit juste que vous me donniez la parole avant les autres intervenants. J'attendrai jusqu'à la fin, en toute équité.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Vous comprendrez que beaucoup de questions vont dans le même sens parce que nous sommes saisis de ce projet de loi qui, comme la sénatrice Stewart Olsen l'a mentionné, a obtenu un solide appui à la Chambre des communes. Nous avons entendu des témoins, nous avons lu des documents et nous avons reçu des communications qui appuyaient ce projet de loi de façon unanime.

En tant que Québécoise, je suis très préoccupée par la situation, notamment en ce qui a trait aux transferts entre les générations pour les fermes.

Ma question est assez large. D'un côté, nous avons obtenu cet appui. Certains témoins qui ont comparu devant notre comité nous ont dit qu'il fallait faire plus d'études et qu'il y avait des risques d'échappatoire. On nous a confirmé que cette question avait fait partie de l'étude et qu'on était prêt. D'un autre côté, vous nous avez donné des exemples qui me semblent assez exceptionnels, mais nous n'avons pas d'étude ou de raisons de croire que ce sera si...

Do you understand the situation in which we find ourselves? On the one hand, we have something very powerful and, on the other hand, we have a potential danger.

I am not really sure how to ask my question but, basically, what is your position on the issue?

[English]

Mr. McGowan: Thank you for the comments. I could perhaps start by picking up on the earlier discussion. There was a question about regulations. Regulations cannot be promulgated to overturn the explicit words of a statute without explicit regulation-making authority. This bill does not provide the authority to provide additional regulations that might better target the bill to genuine intergenerational share transfers. That would need to be added to the bill in order to provide the authority to create regulations.

In terms of what those regulations may look like, the government has not announced anything. Although I would simply again note that, for example, Quebec has their own intergenerational share rules. They have a set of conditions that must be met to qualify. So this is not an insurmountable problem. It is one that has been considered before. At least one solution to the problem is that one could look at Quebec's rules.

I think the comment gets to the heart of the issue. As reflected in the Minister of Finance's mandate letter, providing genuine support for intergenerational transfers of businesses is important. The concern, and what we have raised, is that the provisions of this bill go well beyond that.

In terms of the expected behavioural response and in terms of businesses taking advantage of the new or more explicit planning opportunity, that is, of course, always difficult to predict. But given the value of the opportunity, the ability to use lifetime capital gains exemption through a transaction like the one I have described, which is not terribly complex and is using fairly well-known planning techniques, it is quite a significant tax savings. Although it is difficult to quantify precisely the expected cost of it, it seems reasonable to expect that that type of planning would occur.

I had mentioned the expected value. As was noted, each individual has \$900,000 of lifetime capital gains exemption. Dividends are taxed at 47.74% at the highest marginal rate in Ontario — continuing on with my examples — so that 47% multiplied by the \$900,000 capital gains exemption would represent a savings of around \$430,000 of tax to the extent the

Comprenez-vous dans quelle situation nous nous trouvons? D'un côté, nous avons quelque chose de très puissant et, de l'autre côté, un risque potentiel.

Je ne sais pas vraiment comment poser ma question, mais en fait, quelle est votre position face à cet enjeu?

[Traduction]

M. McGowan : Je vous remercie de vos commentaires. Je pourrais peut-être commencer par reprendre la discussion précédente. Il y avait une question concernant la réglementation. Les règlements ne peuvent pas être promulgués pour annuler les mots qui figurent explicitement dans une loi en l'absence d'un pouvoir explicite de réglementation. Le projet de loi ne permet pas de prendre des règlements supplémentaires qui pourraient mieux cibler le projet de loi sur les véritables transferts intergénérationnels d'actions. Il faudrait que le pouvoir de prendre des règlements soit ajouté au projet de loi.

Pour ce qui est de la forme que pourrait prendre ce règlement, le gouvernement n'a rien annoncé. Mais je voudrais simplement rappeler que, par exemple, le Québec a ses propres règles en matière de partage intergénérationnel. Il y a un ensemble de conditions à remplir pour pouvoir procéder à un tel partage. Il ne s'agit donc pas d'un problème insurmontable, puisque c'est un problème qui a déjà été envisagé. Au moins une solution au problème pourrait consister à examiner les règles du Québec.

Je pense que votre commentaire va au cœur de la question. Comme en témoigne la lettre de mandat de la ministre des Finances, il est important d'offrir un véritable appui aux transferts intergénérationnels d'entreprises. Ce qui nous préoccupe et les questions que nous avons soulevées sont liés au fait que les dispositions du projet de loi vont bien au-delà de ces transferts.

En ce qui concerne la réaction comportementale attendue et le fait que les entreprises pourront tirer parti de la nouvelle possibilité ou de la possibilité plus explicite de planification, il est bien sûr toujours difficile de prévoir ce qui va se passer. Mais compte tenu de la valeur de la possibilité, la capacité d'utiliser l'exonération à vie des gains en capital par le biais d'une transaction comme celle que j'ai décrite, qui n'est pas terriblement complexe et qui utilise des techniques de planification assez bien connues, représente une économie d'impôt assez importante. Bien qu'il soit difficile de quantifier précisément le coût attendu de cette mesure, il semble raisonnable de s'attendre à ce que ce type de planification se produise.

J'ai mentionné la valeur attendue. Comme on l'a noté, chaque personne a droit à une exemption à vie de 900 000 \$ de gains en capital. Les dividendes sont imposés à 47,74 %, c'est-à-dire au taux marginal le plus élevé en Ontario — je continue d'expliquer mes exemples. Donc, 47 % multiplié par l'exonération de gains en capital de 900 000 \$ représenterait une économie d'impôt

lifetime capital gains exemption can be used in the surplus strip. So it is quite a valuable tax benefit that could be obtained. It seems reasonable to expect it would be obtained.

The Chair: If anybody has a chartered accountant worth their salt, I'm sure it would be.

I have a point of clarification because Senator Petitclerc has run out of her time. This is an amendment to the Income Tax Act. Elsewhere in the Income Tax Act itself, I'm sure there's provision for the enablement of regulations and tax interpretation bulletins. Correct? Yes or no?

Mr. McGowan: There is nothing specific about interpretation bulletins. The Canada Revenue Agency, or CRA, provides its interpretation of the tax rules, though those do not have the force of law. There is a general regulation-making authority and many provisions have their own specific regulation-making authority, but this amendment does not provide for an explicit regulation-making authority that would allow it to be overturned through regulations.

Senator Mercer: Witnesses, thank you for being here. We do appreciate it.

I think you have answered our questions completely here. There are no provisions for regulations in the bill. The bill may expose us Canadians to being taken advantage of because we haven't specifically thought this thing through. I'm a big supporter of the concept of providing for better interfamily transfer.

By the way, Senator Smith talked about it being perhaps a western problem. It is not a western problem. It is a problem in any farming community in this country, whether it be in Nova Scotia or Alberta. That doesn't matter. It's a very important thing. Not far from my house where I sit today, I can find a farm in Masstown that used to be a larger farm but the intergenerational transfer has created two farms. In one of those two farms, there is a young fellow who just graduated this year from Dalhousie University's agricultural program who wants to be the next to take over his father's very profitable egg business. This is an important issue for all of us.

To the officials, would it be best if we sat down and said, "Okay, there is nothing in the bill that talks about regulation and that we add an amendment to provide for that and make it cleaner?" I'm very concerned that this bill, which was intended to help farmers and fishers — and it's a big issue in the inshore fishery as well. It seems to me we are missing an opportunity and

d'environ 430 000 \$ dans la mesure où l'exonération des gains en capital peut être utilisée dans le dépouillement de surplus. Il s'agit donc d'un avantage fiscal très intéressant qui pourrait être obtenu, et il semble raisonnable de s'attendre à ce qu'il soit obtenu.

La présidente : Si quelqu'un a un comptable agréé qui vaut son pesant d'or, je suis sûr que ce serait le cas.

J'ai une précision à apporter, car la sénatrice Petitclerc a épuisé son temps de parole. Il s'agit d'une modification de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ailleurs dans la Loi de l'impôt sur le revenu, je suis sûre qu'il y a une disposition qui permet de prendre des règlements et de publier des bulletins d'interprétation de l'impôt. Est-ce exact? Oui ou non?

M. McGowan : Il n'y a rien de précis au sujet des bulletins d'interprétation. L'Agence du revenu du Canada, ou ARC, fournit son interprétation des règles fiscales, mais ces interprétations n'ont pas force de loi. Il y a un pouvoir de réglementation général et de nombreuses dispositions ont leur propre pouvoir de réglementation particulier, mais cet amendement ne prévoit pas un pouvoir de réglementation explicite qui permettrait d'annuler une mesure en prenant des règlements.

Le sénateur Mercer : Chers témoins, je vous remercie de votre présence. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Je pense que vous avez répondu complètement à nos questions. Le projet de loi ne prévoit pas de réglementation, et il peut nous exposer, nous les Canadiens, à être exploités parce que nous n'avons pas précisément réfléchi à la question. Toutefois, j'appuie grandement l'idée de prévoir un transfert interfamilial plus profitable.

Soit dit en passant, le sénateur Smith a déclaré qu'il s'agit peut-être d'un problème particulier à l'Ouest. Ce n'est pas un problème particulier à l'Ouest. C'est un problème qui survient dans n'importe quelle communauté agricole du pays, peu importe qu'elle se trouve en Nouvelle-Écosse ou en Alberta. Cette question est très importante. Non loin de ma maison où je me trouve en ce moment, je peux trouver une ferme à Masstown qui était plus grande autrefois. Le transfert intergénérationnel a créé deux fermes. Dans l'une de ces deux fermes, il y a un jeune homme qui vient d'obtenir son diplôme de l'Université Dalhousie après avoir suivi son programme d'agriculture et qui veut être le prochain à reprendre l'entreprise de production d'œufs très rentable de son père. Ces transferts sont une question importante pour nous tous.

Aux fonctionnaires, je pose la question suivante : serait-il préférable que nous nous asseyions et que nous disions : « D'accord, il n'y a rien dans le projet de loi qui parle de réglementation » et que nous apportions un amendement pour prévoir une réglementation et pour rendre le projet de loi plus efficace? Je suis très préoccupé par le fait que ce projet de loi,

rushing to get this through without listening to the officials who are telling us there is a problem here.

The Parliamentary Budget Officer gave numbers as to how much was going to be lost from the treasury. One of his estimates ranged almost up to \$300 million. To the officials, do you think the Parliamentary Budget Officer is right that the numbers are that large or could they be larger?

Mr. McGowan: Thank you for the question. As you know, the Parliamentary Budget Office has provided estimates. The Department of Finance does not have its own costing of the amendments to the bill. As was noted, that can be extremely complex when you are looking at the behavioural responses to a bill, in particular, the creation of a new tax planning opportunity, or loophole, to use the more common terminology.

When you are looking at behavioural response and trying to anticipate how much planning would be done, it's often very difficult to come to a specific number. You could have an estimate of how much a genuine intergenerational transfer of a business would cost, or the cost of a measure that provides for that. But once you get into the behavioural response of people using the planning, that becomes a lot more difficult to ascertain.

The Department of Finance doesn't have a specific number as to how much of an impact Bill C-208 would have on the fisc, although we have gone through some of the numbers, including my example of the impacts and how much tax savings could be provided for the bill, to give some sense of its scope.

Senator Gold: Welcome, officials. I would like to follow up on the question to ask if you could elaborate a bit more on what you do know or what you can tell us about the possible impact of this bill on the fiscal framework.

You mentioned that some estimates have been done — at least in the past — on a previous bill. Since time ran out, if you could complete the comments to Senator Mercer's question, that would be helpful to the committee.

Mr. Porter: As Mr. McGowan mentioned, we don't have any estimates. Let me try to provide additional colour on how difficult that is.

qui avait pour but d'aider les agriculteurs et les pêcheurs — car c'est également un gros problème pour la pêche côtière... Il me

semble que nous manquons une occasion de réfléchir et que nous nous précipitons pour faire adopter ce projet sans écouter les fonctionnaires qui nous disent qu'un problème existe.

Le directeur parlementaire du budget a cité les montants dont le trésor public allait être privé. L'une de ses estimations atteignait presque 300 millions de dollars. Aux fonctionnaires, je pose la question suivante : pensez-vous que le directeur parlementaire du budget a raison de dire que les chiffres seront aussi élevés, ou pourraient-ils être encore plus élevés?

M. McGowan : Je vous remercie de cette question. Comme vous le savez, le Bureau du directeur parlementaire du budget a fourni des estimations. Le ministère des Finances ne dispose pas de son propre calcul des coûts des modifications apportées par le projet de loi. Comme on l'a fait remarquer, l'évaluation de ces coûts peut être extrêmement complexe lorsqu'il faut examiner les réactions comportementales découlant d'un projet de loi et, en particulier, de la création d'une nouvelle possibilité de planification fiscale, ou d'une échappatoire, pour utiliser la terminologie plus courante.

Lorsque vous examinez les réactions comportementales et que vous essayez d'anticiper la quantité de planification fiscale qui serait réalisée, il est souvent très difficile d'arriver à un chiffre précis. Vous pouvez estimer le coût du véritable transfert intergénérationnel d'une entreprise, ou le coût d'une mesure qui prévoit ces transferts. Mais dès que l'on s'intéresse à la réaction comportementale des personnes qui ont recours à la planification fiscale, cela devient beaucoup plus difficile à déterminer.

Le ministère des Finances ne dispose pas de chiffre précis quant à l'incidence que le projet de loi C-208 aurait sur le fisc, bien que nous ayons passé en revue certains des chiffres, y compris mon exemple des répercussions que le projet de loi pourrait avoir et des économies d'impôt qu'il pourrait procurer, afin de vous donner une idée de sa portée.

Le sénateur Gold : Bienvenue, messieurs. Je voudrais poursuivre sur le même sujet et vous demander si vous pouvez nous en dire un peu plus sur ce que vous savez ou sur ce que vous pouvez nous dire sur les répercussions que ce projet de loi pourrait avoir sur le cadre fiscal.

Vous avez indiqué que des estimations ont été réalisées — par le passé du moins — au sujet d'un autre projet de loi. Comme le temps a manqué, vous aideriez le comité en complétant la réponse à la question du sénateur Mercer.

M. Porter : Comme M. McGowan l'a indiqué, nous n'avons pas d'estimation. Permettez-moi de tenter d'illustrer un peu plus à quel point c'est difficile.

There is not only the question of the design of the intergenerational transfer rule and what a properly targeted rule would cost — because that would cost the treasury; that would be an explicit policy choice. There is the question of what it would cost the treasury if it was, I'll say, a leakier rule that enabled and provided more relief than perhaps was intended from a policy standpoint. That's an additional layer of complexity in any effort to cost.

The last one I would add runs back to a point that Mr. McGowan and I have made in response to earlier questions, namely, the broader impact in terms of the signalling and the behavioural response that we might reasonably expect in a broader context outside of just intergenerational transfers. So it's a very difficult number to put a fix on.

Senator Loffreda: Thank you to our panel of witnesses for being here.

Looking forward, how concerning would it be if we expanded eligibility to all family-owned businesses, regardless of their size and revenues? Has the CRA conducted any work or studies on this possibility? Perhaps a historical snapshot would be helpful for us to better understand the reason d'être, application and enforcement of section 84.1 of the act, although you did discuss the difficulty in coming up with numbers.

If I can add to that, what concern would there be, or is there, in extending the eligibility to partial sales of the business, of ownership — for example, in situations where the owners want to remain implicated to ascertain that proper training is done for their children, for their succession?

In terms of concern about the loopholes, I think that if there's proper planning, there are always ways to close the loopholes. You did mention Quebec in terms of relinquishing control and children involved in the operations of the business. I think there are ways of closing those loopholes, but my question is regarding extending it to all businesses and partial sales of the business.

Mr. McGowan: Thank you for the question. I would note that the bill itself applies where you have a sale of shares of a family farm or fishing business or a qualified small business corporation. So it's not limited to the farming and fishing segments; it can apply to any qualified small business.

Senator Loffreda: I would say extending it beyond the small business and not limited to small business.

Mr. McGowan: That might be best addressed after the second point. One of the difficulties in coming up with rules for determining whether there is a transfer is the fact that it is not always a clean break from the parents to the children. Often, as was noted, there is a transitional period where there is training or

Il n'y a pas que la question de l'élaboration de la règle du transfert intergénérationnel et du coût d'une règle adéquatement ciblée qui entre en compte, car il y aurait un coût pour le Trésor; ce serait un choix stratégique explicite. Il faudrait aussi évaluer ce qu'il en coûterait au Trésor si la règle était trop souple et accordait plus d'exonération que ce qu'il était peut-être prévu dans la politique. C'est un niveau supplémentaire de complexité dans tout effort d'évaluation du coût.

Je reviendrai enfin à un point que M. McGowan et moi-même avons soulevé en répondant à des questions précédentes, c'est-à-dire qu'il faut tenir compte des répercussions générales sur le signal et la réponse comportementale raisonnablement prévisible dans le contexte global, en dehors des simples transferts intergénérationnels. Il est très difficile de chiffrer le coût.

Le sénateur Loffreda : Je remercie nos témoins de comparaître.

Si nous regardons vers l'avenir, à quel point serait-il préoccupant que nous élargissions l'admissibilité à toutes les entreprises familiales, sans égard à la taille et aux revenus? L'ARC a-t-elle réalisé des travaux ou des études sur cette possibilité? Peut-être qu'un portrait historique nous aiderait à mieux comprendre la raison d'être, l'application et la mise en œuvre de l'article 84.1 de la loi, même si vous avez expliqué qu'il est difficile d'établir des chiffres.

Si je peux ajouter une question, à quel point serait-il, ou est-il, préoccupant d'élargir l'admissibilité aux ventes partielles d'entreprise ou de la propriété, par exemple dans des situations où les propriétaires veulent y rester actifs afin d'assurer la formation adéquate de leurs enfants, de leur succession?

En ce qui concerne les échappatoires, je pense qu'avec une bonne planification, il y a toujours moyen de les éliminer. Vous avez évoqué le Québec au sujet de la cession du contrôle et de la participation des enfants à l'exploitation de l'entreprise. Je pense qu'il existe des moyens d'éliminer les échappatoires, mais ma question concerne l'élargissement de la mesure législative à toutes les entreprises et ventes partielles d'entreprise.

M. McGowan : Je vous remercie de la question. Je ferais remarquer que le projet de loi lui-même s'applique aux ventes d'actions d'une entreprise agricole ou de pêche familiale ou d'une petite société admissible. Il ne se limite donc pas aux secteurs de l'agriculture et de la pêche; il peut s'appliquer à toute petite entreprise admissible.

Le sénateur Loffreda : Et si on l'élargissait davantage et ne nous limitons pas aux petites entreprises?

M. McGowan : Mieux vaudrait répondre à cette question après la première. S'il est difficile d'établir des règles pour déterminer s'il y a un transfert, c'est parce qu'il n'y a pas toujours de transfert net des parents aux enfants. Souvent, comme nous l'avons fait remarquer, il y a une période de transition au cours

a gradual transfer of ownership and responsibilities in the corporation. Sometimes the parents remain involved in the business to provide guidance and assistance to the next generation.

These, of course, are all things we have been thinking about in our work on the bill that would need to be taken into consideration in providing meaningful and appropriate conditions that would need to be met in order for there to be a genuine transfer of a business. This goes back to the complexity we have been talking about in terms of why it's not so simple to put it in right away; it needs to be thought out.

In terms of the transfer of a non-small business — or a large business, I suppose — then you are looking at transfers of passive investments. The idea of an intergenerational transfer conceptually involves transfer of control of a business to the next generation.

Senator Loffreda: But not all large businesses are passive investments.

Mr. McGowan: No. If it is simply a transfer of shares of a corporation that you hold of a large business where you don't have any control or management of it, then that would be, I think, just a transfer of passive investment assets and not a normal intergenerational transfer. If it is big enough that the parents don't have any control in the business, then you go outside of the scope of the intended relief.

I would say that qualifying small business corporations don't necessarily need to be what might generally be thought of as small.

Senator Loffreda: That's exactly my point. Where there are family-owned businesses that are large corporations and that have revenues exceeding the scope of this bill, looking forward, that's what I would like to address. Why not make it available to all family-owned businesses? There are ways to close the loopholes going forward.

The Chair: Senator Loffreda, you have run out of time. Do you want to be on second round?

Senator Loffreda: Yes, thank you.

[Translation]

Senator Forest: My thanks to the witnesses. I listened carefully to your remarks and to your introduction. Section 84.1 is basically unfair, if we compare the transfer of a business to a stranger to a genuine transfer to a relative. The complexity is in one single aspect, which is being able to distinguish a genuine

de laquelle les parents offrent de la formation ou transfèrent graduellement la propriété et les responsabilités de la société à leurs enfants. Les parents restent parfois actifs au sein de l'entreprise pour prodiguer aide et conseils à la génération suivante.

Bien entendu, ce sont toutes des choses auxquelles nous réfléchissons dans le cadre de nos travaux sur le projet de loi et qui doivent être prises en compte afin d'imposer des conditions rigoureuses et adéquates qu'il faudra satisfaire pour garantir un transfert authentique d'entreprise. Cela nous ramène à la complexité que nous avons évoquée pour expliquer pourquoi il n'est pas si simple d'établir les conditions immédiatement. La chose exige une réflexion approfondie.

Pour ce qui est du transfert des entreprises qui ne sont pas petites — ou qui sont de grande taille, je suppose —, alors il s'agit de transfert d'investissements passifs. Le principe de transfert intergénérationnel implique, du point de vue conceptuel, un transfert du contrôle d'une entreprise à la génération suivante.

Le sénateur Loffreda : Ce ne sont pas toutes les grandes entreprises qui sont des investissements passifs, cependant.

M. McGowan : Non. S'il s'agit d'un simple transfert d'actions d'une grande société que l'on possède sans avoir sur elle le moindre contrôle ou que l'on ne gère pas, ce serait, à mon sens, un simple transfert d'investissements passifs et non un transfert intergénérationnel normal. Si l'entreprise est suffisamment grande pour que les parents n'y exercent aucun contrôle, alors l'exonération que l'on entend accorder ne s'appliquerait pas.

Je dirais que pour être admissibles, les petites sociétés ne doivent pas nécessairement être ce qu'on considère généralement comme petites.

Le sénateur Loffreda : C'est exactement là où je veux en venir. Je voudrais discuter des entreprises familiales qui sont de grandes sociétés dont les revenus excèdent les paramètres du présent projet de loi. Pourquoi ce dernier ne s'appliquerait-il pas à toutes les entreprises familiales? Il existe des moyens d'éliminer les échappatoires dans l'avenir.

La présidente : Sénateur Loffreda, votre temps est écoulé. Voulez-vous être inscrit au deuxième tour?

Le sénateur Loffreda : Oui, je vous remercie.

[Français]

Le sénateur Forest : Merci aux témoins. J'ai bien écouté votre intervention et votre introduction. L'article 84.1 est foncièrement inéquitable, quand on compare le transfert d'une entreprise à un étranger par rapport au transfert réel à un parent. La complexité réside dans un seul fait, et c'est d'être en mesure

transfer to a relative from a tax avoidance manoeuvre. That's the only difficulty.

Anyway, Quebec has already handled the issue. The impact that concerns me a lot, across the country, is when it comes to agricultural and fishery businesses. Because of section 84.1, the encouragement is to dismantle our businesses. We then see not only a loss of economic activity, but also a loss of income. That is not accounted for in your thinking.

It weakens everything because many farms, in Quebec for example, sell their quotas, their livestock, their equipment, and activity ceases. It takes the life out of our villages. It has a major impact on our rural society and that seems very important to me.

Here is the question I wanted to ask you. The problem has existed for many years. Bills have been introduced by a number of people before us, particularly by Guy Caron, who was an NDP member of Parliament for the constituency of Rimouski. It ended up in the mandate letter for the Minister of Finance in December 2019. What have you in the Department of Finance done to solve this problem and to ensure that the transfer of businesses can occur in conditions and in an environment where the taxation is fair? As you said, it is possible to make the distinction... However, it might be said that you are reacting after the fact instead of being proactive. What have you in the Department of Finance done to create this fair environment and to encourage the transfer of our businesses in a fair manner, whether to a stranger or to a close relative?

[English]

Mr. McGowan: Thank you for the question. As has been noted, it is a complicated question, but an important one, and it is something that the government and we as government officials are working on. It is not something that has been announced in the parameters of an intergenerational transfer.

[Translation]

Senator Forest: What solution are you bringing? I see nothing. I see reactions to a bill that is trying to remedy this inequity, but specifically, what have you done to resolve the situation? The complexity lies in how to distinguish a genuine transfer from a tax avoidance manoeuvre. That's the only difficulty.

[English]

Mr. McGowan: That can probably be broken down into two areas. One is the efforts to move the intergenerational file forward. With government secrecy rules and cabinet

de distinguer un transfert réel à un parent de manœuvres d'évitement fiscal. Elle est là, la difficulté.

D'ailleurs, le Québec s'est déjà penché sur la question. L'impact qui m'interpelle énormément, c'est lorsqu'on parle, à l'échelle du pays, des entreprises agricoles et des pêches. L'article 84.1 favorise le démantèlement de nos entreprises. On observe alors une perte d'activité économique, mais également une perte de revenus. Or, ce facteur n'est pas pris en considération dans votre réflexion.

Tout ceci favorise la dévitalisation parce que de nombreuses fermes, au Québec par exemple, vont vendre leur quota, leurs troupeaux, leur équipement et que l'activité s'arrête. Cela dévitalise nos villages. C'est un impact majeur dans nos sociétés rurales et cela me semble très important.

Voici la question que je voudrais vous poser; il s'agit d'un problème qui existe depuis de nombreuses années. D'ailleurs, des projets de loi ont été déposés par plusieurs personnes avant nous, particulièrement par Guy Caron, qui était député du NPDP pour la circonscription de Rimouski. Cela se trouvait dans la lettre de mandat du ministre des Finances en décembre 2019. Qu'avez-vous fait au ministère des Finances pour régler ce problème et pour vous assurer d'avoir des conditions et un environnement fiscal équitables dans le transfert de nos entreprises? Vous l'avez dit : il est possible de faire la distinction... Pourtant, on dirait que vous réagissez a posteriori au lieu d'être proactifs. Qu'est-ce que vous avez fait au ministère des Finances pour être en mesure de créer cet environnement équitable et pour favoriser le transfert de nos entreprises de manière équitable, que ce soit à un étranger ou à un parent affilié?

[Traduction]

M. McGowan : Je vous remercie de la question. Comme nous l'avons souligné, il s'agit d'une question complexe, mais importante à laquelle le gouvernement et nous, à titre de fonctionnaires, travaillons. Ce n'est pas quelque chose qui a été annoncé dans les paramètres d'un transfert intergénérationnel.

[Français]

Le sénateur Forest : Qu'avez-vous apporté comme solution? Je ne vois rien. Je vois des réactions à un projet de loi qui tente de remédier à cette iniquité, mais concrètement, qu'est-ce que vous avez fait pour régler cette situation? La complexité réside dans la façon de distinguer un transfert réel d'une manœuvre d'évitement fiscal. Elle est là, la difficulté.

[Traduction]

M. McGowan : On peut probablement répartir l'intervention en deux volets. Le premier prend la forme des efforts visant à faire progresser le dossier intergénérationnel. En raison des

confidences, I can't go into detail on everything we are working on and all of that in the background.

On the other hand, there are the efforts to try to ensure that the tax rules work as intended from an integrity perspective and that is something that the government and we as officials are working on, trying to ensure that while the proper assistance is given where appropriate, that the tax rules are not used inappropriately to obtain benefits in inappropriate circumstances as well. Those are two different aspects of the issues and, unfortunately, I can't provide information beyond what the government has announced.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Senator Forest: I would like to sign up for the second round of questions. We are not on the sidelines, we are in a public committee.

[*English*]

Senator Hartling: Thank you to the witnesses. Last week, our witnesses were very favourable on the bill, including excited tax accountants, which you don't usually hear.

I find your concerns interesting and very valuable. I come from New Brunswick where fishing and farming are major industries and livelihoods for people, especially during the pandemic with food security being an issue. How can we balance not just the fiscal concerns, but also the value of food security and long-term stability of the industry?

I know you are looking at all kinds of issues and how this can be fixed. Have you looked outside Canada at other jurisdictions to see if they have bills similar to this and how they deal with them? I think it's interesting for us to weigh and look at what we can do about this. Thank you.

Mr. McGowan: Thank you for the question. The answer is yes, we have looked internationally for precedents and examples.

As I mentioned earlier, we have a great example made in Canada from Quebec, but also the American tax rules provide for intergenerational business transfers in specific circumstances. International precedents and other sets of rules where the same issues have arisen is something the department has taken a look at in our work.

règles de confidentialité et des renseignements confidentiels du Cabinet, je ne peux pas expliquer en détail tout ce qui se fait dans les coulisses.

À cela s'ajoutent les efforts déployés pour que les règles fiscales fonctionnent comme prévu du point de vue de l'intégrité, et c'est un dossier auxquels le gouvernement et nous, à titre de fonctionnaires, travaillons afin d'offrir une aide pertinente au besoin pour que les règles fiscales ne soient pas exploitées à des fins inappropriées pour obtenir des bénéfices quand la situation ne s'y prête pas. Ce sont deux facettes différentes de la question, et je ne peux malheureusement pas fournir d'autres renseignements que ceux annoncés par le gouvernement.

La présidente : Je vous remercie.

[*Français*]

Le sénateur Forest : J'aimerais m'inscrire à la deuxième ronde de questions. Nous ne sommes pas dans les coulisses, mais dans un comité public.

[*Traduction*]

La sénatrice Hartling : Je remercie les témoins. La semaine dernière, les témoins que nous avons entendus étaient très favorables au projet de loi, y compris certains comptables fiscalistes d'un enthousiasme que l'on ne voit habituellement pas.

Je trouve vos préoccupations intéressantes et fort utiles. Je suis originaire du Nouveau-Brunswick, où la pêche et l'agriculture constituent les principales industries et le principal gagne-pain de la population, particulièrement pendant la pandémie en raison des problèmes de sécurité alimentaire. Comment pouvons-nous atténuer les préoccupations fiscales tout en assurant la sécurité alimentaire et la stabilité à long terme de l'industrie?

Je sais que vous examinez tout un éventail de questions pour déterminer comment vous pouvez résoudre le problème. Vous êtes-vous intéressés à d'autres pays pour voir s'ils ont des projets de loi semblables à celui-ci et comment ils les gèrent? Je pense que ce sont des renseignements intéressants à prendre en compte pour voir ce que nous pouvons faire à cet égard. Je vous remercie.

M. McGowan : Je vous remercie de la question. La réponse est « oui », nous avons étudié d'autres pays pour trouver des précédents et des exemples.

Comme je l'ai fait remarquer plus tôt, le Québec constitue un excellent exemple au Canada, mais nous pouvons aussi nous inspirer des règles fiscales des États-Unis, lesquelles autorisent les transferts intergénérationnels d'entreprise dans certaines circonstances. Dans le cadre de nos travaux, le ministère s'est intéressé aux précédents internationaux et aux autres ensembles de règles là où les mêmes problèmes se posent.

I would say, as I mentioned in my opening remarks as well, that the measures we are talking about in this bill only apply in the context of a sale of shares to a corporation controlled by a child or grandchild. There are other means to transfer a business to the next generation that could allow the use of the lifetime capital gains tax exemption or tax-deferred rollovers or a 10-year capital gains reserve where there is a direct transfer of the business. We are focused on a small segment of the tax rules related to intergenerational transfers.

The Chair: Senator Hartling, do you have another question?

Senator Hartling: No. Thank you very much.

Senator R. Black: I want to say thank you to Senator Stewart Olsen for your initial comments. I think I'm going to nominate you for an honorary agrologist — good stuff.

Thank you to our witnesses. I come from an agricultural background and have seen just how difficult it is to transfer farm property between farm family members. In my experience and opinion, it is extremely detrimental to our rural and agricultural communities. It is going to kill our rural communities if we can't help our younger generation take over family farms and businesses. I want to point out it's not just farmers and fishers. So, Mr. McGowan, thank you for your example, which didn't include farming. It could have. It didn't. And I, for one, appreciate that because this isn't just an agricultural issue.

I still support the bill. If it is passed, do you believe there will be more intergenerational transfers? Do you expect more surplus stripping, which is a term which is relatively new to me? Do you anticipate further bills to correct any further loopholes? Those are my questions.

Mr. Porter: I think the answers to those are perhaps surprisingly short. Yes, there will be more intergenerational transfers with this bill. And yes, there will be more surplus stripping — when I say “will,” it's in the context of I think that's a reasonable expectation.

In terms of where to from here, in terms of other legislative proposals, we'd defer to the government, their agenda and priorities on that front. But I think it's a pretty short yes to the first couple of questions.

Senator R. Black: I'll carry on. Somebody else has mentioned it, and I'll ask it again: Why haven't you done more before now? We heard from an accountant at a previous meeting that this has been an issue for 30 years. You are saying yes, there

Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration d'ouverture, je dirais que les mesures dont nous parlons dans le cadre du présent projet de loi s'appliquent exclusivement à la vente d'actions à une société contrôlée par un enfant ou un petit-enfant. Il existe d'autres moyens de transférer une entreprise à la génération suivante qui permettraient le recours à l'exonération cumulative des gains en capital, au roulement à impôt différé et à la réserve pour gains en capital de 10 ans. Nous mettons l'accent sur un petit segment des règles fiscales qui portent sur les transferts intergénérationnels.

La présidente : Sénatrice Hartling, avez-vous une autre question?

La sénatrice Hartling : Non, je vous remercie beaucoup.

Le sénateur R. Black : Je veux remercier la sénatrice Stewart Olsen de ses observations initiales. Je pense que je vais proposer votre candidature à titre d'agrologue honoraire tant vos remarques étaient pertinentes.

Je remercie nos témoins. Je viens d'un milieu agricole et j'ai constaté à quel point le transfert de la propriété d'une ferme familiale est difficile entre des membres d'une même famille. Selon mon expérience et mon opinion, la situation est extrêmement préjudiciable à nos communautés rurales et agricoles. Ces dernières disparaîtront si nous ne pouvons pas aider la jeune génération à prendre les commandes des fermes et des entreprises familiales. Je souligne que le problème ne se limite pas aux agriculteurs et aux pêcheurs. Je veux donc vous remercier, monsieur McGowan, de votre exemple, qui n'incluait pas l'agriculture. Il aurait pu le faire, mais il ne l'a pas fait. Cela m'a plu, car la situation ne touche pas que le secteur agricole.

Je maintiens mon appui au projet de loi. S'il est adopté, prévoyez-vous qu'il y aura davantage de transferts intergénérationnels? Vous attendez-vous à une hausse des dépouillements de surplus, un terme qui m'est relativement nouveau? Pensez-vous qu'il y aura d'autres projets de loi pour éliminer des échappatoires résiduelles? Ce sont là mes questions.

M. Porter : Je pense que la réponse à toutes ces questions est peut-être étonnamment brève : oui, il y aura plus de transferts intergénérationnels grâce à ce projet de loi, et oui, il y aura plus de dépouillements de surplus. Quand je dis « il y aura », c'est parce que je pense que c'est une attente raisonnable.

Pour ce qui est de dire s'il y aura d'autres projets de loi, nous nous en remettons au gouvernement, à son programme et à ses priorités. Je pense toutefois que c'est un oui assez bref aux premières questions.

Le sénateur R. Black : Je poursuivrai. Quelqu'un d'autre a posé la question et je la poserai de nouveau : pourquoi n'en avez-vous pas fait davantage avant? Un comptable nous a indiqué au cours d'une séance précédente que c'est un problème

will be. Why hasn't there already been something done? Thank you.

Mr. Porter: I don't think we have much new to add to the responses to the earlier questions. You will appreciate we are not entirely in control of the answer to that question.

What you hear from us is more along the technical lines to try to provide some greater sensitivity to the complexity of it. Just to take 15 seconds, the senators should be aware that surplus stripping is an area that is heavily litigated in Canada.

A large number of cases involve this general area of tax practice and tax planning. A significant proportion of cases under the general anti-avoidance rule involves surplus stripping. It comes in many forms, domestically and cross-border.

Again, I don't expect this to allay the concerns of many of you in terms of the timing and the urgency, but it really is a complicated and delicate balance to open up these provisions we're talking about with 84.1. You have become familiar with that provision. There are others that form part of a broader scheme in the tax law that inform and embolden taxpayers and tax advisors to engage in transactions that involve surplus stripping.

You should be aware — I think it was the chair's earlier question or observation — that it isn't the Department of Finance that interprets the law; that's the job of the Canada Revenue Agency. They have a number of published interpretations in areas in transactions involving surplus stripping that would be at odds with what taxpayers and tax planners actually do. Sometimes their interpretations are at odds with what the courts decide the law is as it stands today.

So it's a very difficult area to open up. I think there is some merit for opening it up in a slightly more holistic way as opposed to just a narrow form of targeted relief.

Senator R. Black: Thank you.

Senator Plett: I won't prolong this so you can get to the second round.

First of all, let me just second Senator Black's nomination of Senator Stewart Olsen. I wanted to echo much of what Senator Stewart Olsen actually said at the start as well as other senators, including Senators Deacon, Black and others.

depuis 30 ans. Vous dites que oui, il y aura quelque chose, mais pourquoi rien n'avait encore été fait? Je vous remercie.

M. Porter : Je ne pense pas que nous ayons grand-chose de nouveau à ajouter aux réponses données aux questions précédentes. Vous comprendrez que la réponse à cette question ne relève pas entièrement de nous.

Nos explications portent davantage sur les points d'ordre technique afin de vous sensibiliser à la complexité du dossier. Je prendrai juste 15 secondes pour indiquer que les sénateurs devraient savoir que le dépouillement de surplus fait l'objet de moult litiges au Canada.

Un grand nombre de dossiers concernent le domaine général des pratiques et de la planification fiscales, alors qu'un pourcentage substantiel des dossiers relatifs à la règle anti-évitement concernent le dépouillement de surplus, une pratique qui emprunte bien des formes, que ce soit au pays ou par-delà les frontières.

Ici encore, je ne m'attends pas à ce que cette réponse allège les préoccupations qui taraudent bon nombre d'entre vous à propos du délai et de l'urgence, mais il est fort complexe et très délicat de modifier les dispositions prévues à l'article 84.1. Il faut apprendre à les connaître. Il existe d'autres dispositions faisant partie du cadre général du droit fiscal qui encouragent des contribuables et des conseillers fiscaux à effectuer des transactions dans le cadre desquelles ils s'adonnent au dépouillement de surplus.

Vous devriez savoir — et je pense que cela a fait l'objet d'une question ou d'une observation de la part de la présidente — que ce n'est pas le ministère des Finances qui interprète la loi; cette tâche incombe à l'Agence du revenu du Canada, qui a publié, au sujet des transactions faisant intervenir le dépouillement de surplus, un certain nombre d'interprétations qui entrent en contradiction avec les pratiques de certains contribuables et planificateurs fiscaux. Ses interprétations sont parfois contraires à celles que les tribunaux font de la loi dans sa forme actuelle.

Il est donc très difficile de modifier la loi. Je pense qu'il est pertinent d'intervenir d'une manière légèrement plus holistique plutôt que d'instaurer une forme circonscrite d'exonération ciblée.

Le sénateur R. Black : Je vous remercie.

Le sénateur Plett : Je ne prolongerai pas le débat pour que vous puissiez passer au deuxième tour.

Tout d'abord, permettez-moi d'appuyer la nomination de la sénatrice Stewart Olsen proposée par le sénateur Black. Je voulais faire écho à une bonne partie des propos qu'a tenus la sénatrice Stewart Olsen au début, ainsi qu'à ceux d'autres sénateurs, dont les sénateurs Deacon et Black.

As Senator Stewart Olsen raised some serious suspicions, some of mine have been answered. I now understand why the government wanted this meeting to be a week later than what you had originally wanted it, chair. It was so everybody could get their ducks in a row here on the testimony.

I'm from Manitoba, which is where the architect of this private member's bill, Larry Maguire, is from. As with others, it's very agriculturally based and I think this is a great bill to help family farms and so on.

All members in the committee in the other place, from what I hear — from all parties at least — voted in favour of this bill, so it certainly wasn't just the opposition parties; it was all members including government members. I'm not typically supportive of minority governments, but here we see the positive of a minority government, where we have all parties supporting a bill.

Most of what I have here are comments, chair, and the witnesses can pick up on that if they choose to at the end; they don't need to if they don't want.

All governments can do things by regulations. All governments can change bills if they aren't acceptable to them. All governments can repeal bills. But there have been suggestions made that possibly we should amend this bill. Let me just remind all my colleagues here that we are, I'm sure, going to hear from the government over the next week and a half that we shouldn't amend any bills because they will then fail; they will die if we amend them at this late stage in the parliamentary calendar. So for anybody thinking that we can amend this bill, send it over and it would receive support, let's not believe that.

But to the witnesses, I just don't buy the fact that a government cannot do things, first of all, by regulation, and second, that they can't find ways of correcting something if something is done wrong here. If you want to make a comment to that, please. If you don't want to, I think you have put your comments on the record. I have put mine on the record.

I do not believe that anything is cast in stone forever and a day. What has been going on here for the last — I don't know how many dozens of years — isn't working. And so here is something to try to improve on what we have now, and if this doesn't work, it can certainly be changed again down the road.

Comme la sénatrice Stewart Olsen a soulevé de sérieux soupçons, une partie des miens ont trouvé réponse. Je comprends maintenant pourquoi le gouvernement voulait que la présente séance se déroule une semaine plus tard que ce que vous vouliez initialement, madame la présidente. C'était pour que tout le monde puisse avoir l'heure juste grâce aux témoignages.

Je viens du Manitoba, province d'origine de Larry Maguire, l'architecte de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Comme c'est le cas pour d'autres provinces, l'agriculture y est fort présente, et je pense qu'il s'agit d'un excellent projet de loi qui aidera les fermes familiales et d'autres entreprises.

Selon ce que j'ai entendu, tous les membres du comité de la Chambre — tous les partis, du moins — ont voté en faveur de ce projet de loi. Ce ne sont donc pas que les partis de l'opposition qui l'ont appuyé, mais tous les membres, y compris ceux du gouvernement. Je ne suis habituellement pas favorable aux gouvernements minoritaires, mais ici, nous voyons le bon côté d'un gouvernement minoritaire alors que tous les partis appuient un projet de loi.

Ce sont principalement des observations que j'ai à formuler, madame la présidente, et les témoins peuvent y donner suite à la fin s'ils le souhaitent. Ils n'ont pas à le faire s'ils ne le veulent pas.

Tous les gouvernements peuvent faire quelque chose en prenant des règlements. Tous les gouvernements peuvent amender des projets de loi s'ils les jugent inacceptables. Tous les gouvernements peuvent rejeter des projets de loi. On nous a toutefois fait savoir que nous devrions amender le projet de loi. Permettez-moi de rappeler à tous mes collègues ici présents que le gouvernement nous indiquera certainement au cours de la prochaine semaine et demie que nous ne devrions pas amender de projets de loi, car ils mourront au Feuilleton si nous les modifions à cette étape tardive du calendrier parlementaire. Il ne faut donc pas croire que nous pouvons amender ce projet de loi et le renvoyer à la Chambre et qu'il sera adopté.

Je veux toutefois dire aux témoins que je n'accepte tout simplement par le fait que le gouvernement ne peut pas agir par voie de règlement et ne peut pas trouver de moyens pour apporter des correctifs si quelque chose cloche ici. Si vous voulez formuler une remarque à ce sujet, libre à vous de le faire. Dans le cas contraire, je pense que vous devez porter vos observations au compte rendu. C'est ce que j'ai fait pour les miennes.

Je pense que rien n'est coulé dans le béton pour l'éternité. Ce qui se fait depuis je ne sais combien de dizaines d'années ne fonctionne pas. Voici une mesure qui tente d'améliorer le régime actuel et si elle ne fonctionne pas, on peut certainement la modifier de nouveau dans l'avenir.

Chair, those are just simply some comments and observations. I don't know if I have any questions. I want to thank the witnesses for being here this morning. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Plett. We'll take those as comments. Some of them were answered in earlier questions.

As far as I can tell, we have four people looking for a second round question. Please keep your questions to two minutes. We are over the time for our first panel, but I don't mind doing that. We're discussing some very important material.

Senator Mercer: I appreciate that we are pressed for time. My simple question to the witnesses is this: We have had very positive references to the regulations in Quebec. Would it be of some help to have this bill use similar legislation as they have in Quebec to fix our concerns about it being too broad?

The Chair: A quick answer to a quick question, please.

Mr. McGowan: Thank you for the question.

As I noted, Quebec has a similar set of rules. Quebec has a different set of tax legislation. So while they might be a useful precedent, there are issues in simply incorporating the Quebec rules into the federal Income Tax Act because they are set out a little bit differently.

In terms of providing a useful precedent and guide from some very smart people who have turned their minds to the issue, it is certainly helpful in that respect.

Senator Mercer: We're all adults here. I wish the government could come up with a plan.

Senator Loffreda: If we do close the loopholes that exist, such as we have done in Quebec, which has been a large success, you do agree that extending the eligibility to a partial sale of ownership is a positive; you did mention that. You agreed with me on the transfer skills required at times, so that could happen. I would like a quick "yes" or "no" answer on that.

Maybe in the future, you can provide some numbers with respect to extending the eligibility to all family-owned businesses — as many family-owned businesses that are larger than what the objective is in this bill. So maybe we can take a look at that in the future.

I do agree that amending the bill at this point is not ideal, so let's look forward and see how we can improve this going

Madame la présidente, ce sont simplement des commentaires et des observations. Je ne sais pas si j'ai des questions. Je veux remercier les témoins de comparaître aujourd'hui. Je vous remercie.

La présidente : Je vous remercie, sénateur Plett. Nous considérerons qu'il s'agit d'observations, dont certaines ont trouvé réponse précédemment.

Selon ce que je peux voir, quatre personnes veulent participer à un deuxième tour. Veuillez limiter vos questions à deux minutes. Nous avons dépassé le temps que nous devions accorder à notre premier groupe de témoins, mais cela ne me dérange pas, car nous discutons de questions très importantes.

Le sénateur Mercer : Je comprends que le temps file. Ma question pour le témoin est simple. Nous avons reçu des commentaires très positifs sur la réglementation québécoise. Serait-il utile d'intégrer au projet de loi des dispositions semblables à celles du Québec pour répondre à nos préoccupations quant à son caractère trop large?

La présidente : Je vous prie de donner une réponse rapide à cette question courte.

M. McGowan : Je vous remercie pour la question.

Comme je l'ai déjà dit, le Québec a des règles semblables. Cette province a sa propre législation fiscale. Les règles du Québec pourraient servir de précédent, mais on ne peut pas simplement les intégrer à la Loi de l'impôt sur le revenu fédérale parce qu'elles ne sont pas établies exactement de la même façon.

Cela étant dit, elles sont certainement utiles en ce sens qu'elles peuvent servir de précédent et d'exemple donnés par des personnes très intelligentes s'étant penchées sur la question.

Le sénateur Mercer : Nous sommes tous des adultes. J'aimerais que le gouvernement arrive à concevoir un plan.

Le sénateur Loffreda : Si l'on élimine les échappatoires, comme le Québec l'a fait avec beaucoup de succès, vous croyez comme moi qu'il serait positif d'élargir l'admissibilité à la vente partielle de la propriété; vous l'avez mentionné. Vous vous êtes dit d'accord avec moi sur le transfert des compétences parfois requis. C'est donc une possibilité. J'aimerais que vous répondiez par un simple oui ou non.

Peut-être qu'à une date ultérieure, vous pourriez nous fournir des données sur l'élargissement de l'admissibilité à toutes les entreprises familiales, comme de nombreuses entreprises familiales sont plus grandes que ce que vise le projet de loi. Nous pourrions nous pencher là-dessus plus tard.

Je crois aussi qu'il ne serait pas idéal de modifier le projet de loi maintenant. Je propose donc que nous nous tournions vers

forward when we have the time and opportunity to do so. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Loffreda. We'll take that as a suggestion.

Senator Loffreda: Maybe I could get a quick response. Does the witness agree that extending the eligibility to partial sales of business would be a positive? He had made that comment previously.

Mr. McGowan: Thank you for the opportunity for clarification. The question, unfortunately, isn't terribly simple and would depend on the circumstances. With the example I mentioned earlier, I could distinguish, on the one hand, a series of partial transfers of business staged as part of an ultimate transfer of a business; so the whole transfer of a business does not happen all at once but is done gradually from one generation to the next.

So that is one example of a partial sale of a business, where it ultimately does get transferred to the next generation. But I would contrast that with the example I provided in my opening remarks, which could arguably involve a transfer, though ephemeral, of a part of a business to a holding corporation owned by an adult child as part of a tax planning arrangement.

I don't know that a blanket or a general statement can be made on partial transfers of shares or businesses, but that is an important question.

Senator C. Deacon: Thank you, witnesses, for your forthright and direct answers to the questions.

I just observe that this has been an issue for, let's say, 30 years. Lots of different governments have been in place during that period, and it's received all-party support. So we're finally getting this issue addressed. It has been on parliamentary agendas, just not acted on. My quick question is how long have the Quebec regulations been in place to the best of your knowledge?

Mr. McGowan: I'm sorry, I don't know the answer to that off the top of my head. I see Mr. Porter shaking his head as well. That's something that I'm sure we could discover and get back to the committee on. But I don't know off the top of my head.

Senator C. Deacon: In your group within the department, how long have you been aware of them then?

Mr. McGowan: I don't recall. I recall hearing about them in 2017 in the context of the private corporations paper. I've not been primarily the person responsible for intergenerational transfers in the file before it came to the legislative stage, so my knowledge may be limited compared to some of my colleagues in that regard.

l'avenir et que nous cherchions des façons d'améliorer la mesure législative lorsque nous aurons le temps et la possibilité de le faire. Je vous remercie.

La présidente : Merci, sénateur Loffreda. Nous considérerons votre intervention comme une suggestion.

Le sénateur Loffreda : Puis-je recevoir une réponse rapide? Le témoin est-il d'accord avec moi qu'il serait positif d'élargir l'admissibilité à la vente partielle d'entreprise? Il l'a dit plus tôt.

M. McGowan : Je vous remercie de me donner l'occasion de clarifier. Malheureusement, la question n'est pas si simple; tout dépend des circonstances. Par rapport à l'exemple que j'ai donné tout à l'heure, je pourrais parler d'une série de transferts partiels d'entreprise réalisés dans le but ultime de transférer la totalité de l'entreprise; en pareil cas, le transfert intergénérationnel de l'entreprise n'est pas fait d'un seul coup, mais petit à petit.

C'est là un exemple de vente partielle d'entreprise menant ultimement au transfert de l'entreprise à la prochaine génération. J'opposerais cet exemple à celui que j'ai présenté dans ma déclaration préliminaire, qui pourrait aussi comprendre le transfert partiel, bien qu'éphémère, d'une entreprise à une société de portefeuille appartenant à un enfant adulte dans le cadre d'un arrangement de planification fiscale.

Je ne pense pas qu'il soit possible de donner une réponse générale à la question du transfert partiel d'actions ou d'entreprises, mais c'est un enjeu important.

Le sénateur C. Deacon : Je vous remercie, messieurs, pour vos réponses franches et directes.

Je souligne que le problème existe depuis, disons, 30 ans. Divers gouvernements ont été en place durant cette période, et la mesure a reçu le soutien de tous les partis. Aujourd'hui, nous tentons enfin de régler ce dossier, qui a fait partie de programmes parlementaires, mais auquel on n'a jamais donné suite. Voici ma question rapide : à votre connaissance, depuis quand la réglementation québécoise est-elle en place?

M. McGowan : Je suis désolé, je ne peux pas vous répondre de mémoire. Je vois aussi M. Porter secouer la tête. Je suis certain que nous pourrions trouver la réponse et vous la transmettre, mais je ne saurais vous le dire maintenant.

Le sénateur C. Deacon : Dans ce cas, quand votre groupe au sein du ministère en a-t-il pris connaissance?

M. McGowan : Je ne m'en souviens plus. Je me rappelle en avoir entendu parler en 2017 dans le contexte du document sur la planification fiscale. Avant que le dossier des transferts intergénérationnels passe à l'étape législative, je n'en étais pas le principal responsable; j'ai donc peut-être des collègues qui en savent plus que moi à ce sujet.

Mr. Porter: I would add that it's safe to say it has been several years and obviously it's a simple fact that we could come back with.

I want to react to the 30-year observation. In this area, there are other factors that changed the nature and the vulnerabilities of the tax systems, the surplus stripping. The biggest one I wanted to draw the attention of people to is increasing personal income tax rates — and we have seen that of late — combined with significant reductions in corporate income tax rates. Over the last 20 years, corporate tax rates have gone from mid-40s down to mid-20s. That's for general business rate companies including provincial tax. These aren't small business companies. I'm simply trying to highlight that corporate rates have dropped significantly in 20 years, personal tax rates have risen and the capital gains inclusion rate, at least over the last 20 years, has remained at 50%. Those are the main factors that drive the difference between a tax on dividends and a tax on capital gains.

One of the reasons why we're belabouring the complexity points and the revenue risk points is because we're at a bit of a high-water mark in terms of the extent of the difference between the dividend tax rate and the capital gains rate, that 20 percentage points of difference. That's why you see a lot of activity, not surprisingly, in this area.

I did want to point out that while the structure of the legislation around the surplus stripping rule may or may not change over a period of several years, but these exogenous factors can change and they have a fundamental impact on the kind of activity undertaken in this particular planning area. So nothing is static.

Senator C. Deacon: Thank you, Mr. Porter.

[*Translation*]

Senator Forest: My thanks to the witnesses.

Quickly, I believe that this bill is pretty well defined as it is. We are talking about \$15 million in capital value and about family ties that are very close to the definition of the term "relative." In my opinion, we should pass this bill, imperfect though it may be.

In your opinion, given the possibility to use the Canada Revenue Agency's interpretation bulletins, and given the Income Tax Act, could we potentially plug any loopholes and make any improvements to this bill in the future, after it is passed?

M. Porter : J'ajouterais qu'on peut affirmer que cela fait plusieurs années. Évidemment, il s'agit d'un simple renseignement que nous pourrions vous envoyer.

J'aimerais réagir à l'observation concernant les 30 ans. Dans ce secteur, d'autres facteurs ont modifié la nature et les vulnérabilités des régimes fiscaux en ce qui a trait au dépouillement de surplus. Le facteur le plus important sur lequel je veux attirer votre attention, c'est l'augmentation des taux d'imposition du revenu des particuliers — il y en a eu une récemment —, de pair avec des réductions importantes des taux d'imposition des sociétés. Au cours des 20 dernières années, les taux d'imposition des sociétés sont passés des alentours de 45 % à environ 25 %. Je parle ici du taux général d'imposition des sociétés, ce qui comprend les taxes provinciales. Je ne parle pas des petites entreprises. J'essaie simplement de souligner que dans les 20 dernières années du moins, les taux d'imposition des sociétés ont diminué considérablement, les taux d'imposition des particuliers ont augmenté et le taux d'inclusion des gains en capital a été maintenu à 50 %. Ce sont là les facteurs principaux qui distinguent un impôt sur les dividendes d'un impôt sur les gains en capital.

L'une des raisons pour lesquelles nous insistons sur la complexité et les risques liés au revenu, c'est en quelque sorte parce que la différence entre le taux d'imposition des dividendes et le taux des gains en capital n'a jamais été aussi élevée : elle est de 20 points de pourcentage. C'est pourquoi ce secteur est très actif.

Je tenais à souligner que bien que la structure des dispositions législatives liées au dépouillement de surplus puisse demeurer inchangée pendant plusieurs années, les facteurs externes, eux, peuvent être modifiés et ils ont des répercussions importantes sur les activités entreprises dans ce secteur particulier de la planification. Rien n'est immuable.

Le sénateur C. Deacon : Je vous remercie, monsieur Porter.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Merci aux témoins.

Rapidement, je crois que ce projet de loi est tout de même assez circonscrit. On parle d'une valeur de capital de 15 millions de dollars et d'un lien qui est très proche de la définition du terme « parent ». Je suis plutôt d'avis que, même s'il n'est pas parfait, on devrait adopter ce projet de loi.

Selon vous, compte tenu de la possibilité que nous donnent notamment les bulletins d'interprétation de l'Agence du revenu du Canada, et compte tenu de la Loi de l'impôt sur le revenu, pourrait-on potentiellement colmater les brèches et faire

[English]

Mr. McGowan: Thank you for the question.

While, of course, it is always possible for Parliament to enact changes to any law or bill that is passed in the future, that is something that would require parliamentary change. As we discussed earlier, while regulations can be made, while regulation-making authority is provided, it's not specifically provided in this bill. As a general rule, the government can't override the will of Parliament expressed through an act just by passing regulations.

Finally, with respect to the Canada Revenue Agency, their function is to apply the law and not what they would like the law to be. So they deal with the hand that they are dealt, and they would be charged with applying the law as passed in the bill. That would include the limits imposed by the bill on the type of planning. So the Canada Revenue Agency would be constrained in what they can do based upon the laws passed in the bill.

It would be difficult to see them challenging planning that is undertaken that is on four squares with what is provided under a bill. Ultimately, their task is to apply the law and they would need to do so.

The Chair: Honourable senators, we have reached the end of our panel time. I want to thank Mr. Porter and Mr. McGowan once again for appearing before the committee today.

We will proceed with clause-by-clause consideration of the bill.

Senator Mercer: Madam Chair, before we do that, I would like us to see other witnesses about possible abuses that could result by passing this bill too quickly. I'm not saying I don't support the bill, but I want to make sure we're clear what is possible.

I'm a little leery about passing a bill when we still have some concerns and questions. Therefore, I would suggest that we do not proceed with clause by clause today in order to hear from further witnesses regarding possible unintended tax avoidance and to expand on possible ways to provide better safeguards against such avoidance.

The Chair: What I would like to do is excuse our two witnesses. We're finished with the panel. So thank you, folks.

Mr. Porter: Thank you.

certaines améliorations à ce projet de loi à l'avenir, après son adoption?

[Traduction]

M. McGowan : Je vous remercie pour la question.

Le Parlement a toujours la possibilité de modifier ultérieurement tout projet de loi ou toute loi, mais pour ce faire, il doit suivre le processus parlementaire. Comme nous l'avons souligné plus tôt, bien qu'il soit possible de mettre en place des règlements, le projet de loi ne prévoit pas expressément de pouvoir de réglementation. En règle générale, le gouvernement ne peut pas faire fi de la volonté du Parlement exprimée dans un projet de loi en établissant simplement un règlement.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'Agence du revenu du Canada, son rôle est d'appliquer la loi telle qu'elle est et non comme elle voudrait qu'elle soit. Elle doit se conformer aux mesures prises; elle serait donc chargée d'appliquer la loi de la manière prévue par le projet de loi, ce qui comprend les limites relatives au type de planification. Ainsi, le champ d'action de l'Agence du revenu du Canada serait limité par les dispositions législatives contenues dans le projet de loi.

Ce serait difficile pour elle de contester la planification faite sans enfreindre les dispositions du projet de loi. Au bout du compte, son mandat est d'appliquer la loi, et c'est ce qu'elle devra faire.

La présidente : Honorables sénateurs, notre temps avec les témoins est maintenant écoulé. Je tiens à remercier encore une fois MM. Porter et McGowan de s'être joints à nous aujourd'hui.

Nous allons procéder à l'étude article par article du projet de loi.

Le sénateur Mercer : Madame la présidente, avant que nous effectuions l'étude article par article, j'aimerais que nous recevions d'autres témoins pour examiner plus à fond les violations que pourrait entraîner l'adoption hâtive du projet de loi. Je ne dis pas que je ne l'appuie pas, mais je tiens à ce que nous sachions exactement ce qui pourrait arriver.

J'hésite à adopter un projet de loi alors que nous avons encore des questions et des préoccupations. Pour cette raison, je propose que nous ne procédions pas à l'étude article par article aujourd'hui afin de nous donner la possibilité d'entendre d'autres témoins sur les conséquences non voulues éventuelles relatives à l'évitement fiscal et sur les mesures de protection supplémentaires à prendre pour lutter contre l'évitement.

La présidente : J'aimerais inviter nos deux témoins à se retirer puisque notre temps avec eux est écoulé. Merci, messieurs.

M. Porter : Merci.

Senator C. Deacon: Thank you.

The Chair: Do we want to vote on that, senators, whether you want to hear from more witnesses? We heard six last week, I believe, and the department today. Do you want to vote on that? Senator Plett, you have your hand up and Senator Stewart Olsen. Do you have comments on that or is it on something else?

Senator Plett: I'm at a little loss for words here. That we would have clause by clause today was not decided today, Madam Chair. We can always have more witnesses. We can continue to have witnesses until the cows come home. There will always be people in favour, and there will always be people against. This bill has received such widespread support.

The Chair of the Finance Committee, Wayne Easter, explained how this was first introduced by a Liberal, next introduced by a NDP and was now introduced by a Conservative. This has broad support. As Mr. Easter clearly stated in his comments, chair:

I would even agree with those who might say that private members' bills are not the best vehicle to change tax policy. They are not. However, we simply cannot allow this inequity disadvantaging intergenerational transfers to family members to continue. It is time to accept the only change —

— the only change, and this is a Liberal member, Chair of the Finance Committee —

— that is on the table to fix the problem, and that happens to be Bill C-208.

Chair, it was decided that we would have clause by clause today. Most certainly, to throw a monkey wrench into this, when we are at best here for another week and a half, Senator Mercer knows very well that if we don't do clause by clause, this bill will fall off or not be dealt with before the end of session. This is a private member's bill. There is limited time in the chamber to deal with private members' issues. We are going to have other government bills coming before us that will take all of the time that we have, so he is not correct when he says we have lots of time.

I'll leave it at that, chair. However, this was a decision that was made prior to this meeting. Quite frankly, I don't think there should be a vote, because this had been decided earlier.

Le sénateur C. Deacon : Merci.

La présidente : Voulez-vous que nous mettions aux voix la proposition de recevoir d'autres témoins, honorables sénateurs? Nous en avons accueilli six la semaine dernière, je crois, en plus des représentants du ministère aujourd'hui. Voulez-vous mettre la proposition aux voix? Sénateur Plett, votre main est levée, et la vôtre aussi, sénatrice Stewart Olsen. Souhaitez-vous intervenir là-dessus ou sur un autre sujet?

Le sénateur Plett : Je ne sais pas trop quoi dire. La décision de procéder à l'étude article par article aujourd'hui n'a pas été prise aujourd'hui, madame la présidente. On peut toujours recevoir d'autres témoins, et ce, indéfiniment. Il y aura toujours des gens pour et des gens contre. Le projet de loi a reçu un si large soutien.

Le président du Comité des finances, M. Wayne Easter, a expliqué que le projet de loi avait d'abord été présenté par un député libéral, puis par un député néo-démocrate, et maintenant par un député conservateur. Il est largement appuyé. Comme M. Easter l'a exprimé clairement, madame la présidente :

Je dirais même que je suis d'accord avec ceux qui disent qu'un projet de loi d'initiative parlementaire n'est pas le meilleur moyen pour modifier les politiques fiscales. C'est vrai. Or, nous ne pouvons pas rester les bras croisés devant cette inégalité qui désavantage les familles qui souhaitent transférer leur entreprise à la prochaine génération. Il faut maintenant accepter la seule proposition de modification [...]

... la seule proposition, et ces paroles sont celles d'un député libéral, président du Comité des finances...

[...] qui ait été faite pour corriger la situation, soit le projet de loi C-208.

Madame la présidente, la décision avait été prise d'effectuer l'étude article par article aujourd'hui. À n'en pas douter, interrompre le processus maintenant, alors qu'il nous reste au plus une semaine et demie... Le sénateur Mercer sait très bien que si nous ne procédons pas à l'étude article par article, le projet de loi sera mis de côté, et son examen ne sera pas terminé avant la fin de la session. Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Or la Chambre dispose d'un temps limité pour se pencher sur les affaires émanant des députés. Nous serons saisis de projets de loi émanant du gouvernement qui prendront tout notre temps; il a donc tort d'affirmer que nous avons beaucoup de temps.

Je vais m'arrêter là, madame la présidente. Toutefois, je le répète, la décision a été prise avant la réunion d'aujourd'hui. Franchement, je ne crois pas que la proposition devrait être mise aux voix puisque la décision a déjà été prise.

The Chair: Okay. Thank you. Three other hands are up. Is it pertinent to what Senator Plett is saying? Okay.

Senator Stewart Olsen: I'm just thinking about what the officials have brought up today. They assured me they had brought up the same things in the House of Commons at their deliberation. That did not delay the bill or cause great consternation there. I'm really not sure why it would delay the bill today.

I agree with Senator Plett's comments that the decision was made by your committee to go ahead with clause by clause today. It seems that you have already delayed it for a week, so I don't know why we can't just go ahead with the bill. You know yourselves that if there need to be changes made to any bill, any government can do that in a heartbeat.

I don't want to crush the hundreds of farmers and fishermen who are counting on us to approve the decision of the House of Commons.

The Chair: Colleagues, what I would like to do now is suspend the meeting for a brief period. We're going to go into clause by clause and you can address the issues then. I might add that, in terms of balance, we waited a week — as already noted — for the officials, plus we carefully scoured possible lists for other witnesses who might be against the bill with a view to being balanced. We could not find any.

Colleagues, in terms of the mechanics of the process, I wish to remind you of the following. When there is more than one amendment proposed to be moved in a clause, amendments should be proposed in the order of the lines of a clause. If a senator is opposed to an entire clause, I would remind you that in committee, the proper process is not to move a motion to delete the entire clause, but, rather, to vote against the clause as standing as part of the bill.

If committee members ever have any questions about the process or about the propriety of anything occurring, they can certainly raise a point of order. As chair, I will listen to the argument, decide when there has been sufficient discussion of a matter or order and make a ruling.

The committee is the ultimate master of its business within the bounds established by the Senate, and a ruling can be appealed to the full committee by asking whether the ruling shall be sustained.

La présidente : D'accord, je vous remercie. Trois autres mains sont levées. Vos interventions se rapportent-elles aux propos du sénateur Plett? D'accord.

La sénatrice Stewart Olsen : Je pense aux observations que les fonctionnaires ont présentées aujourd'hui. Ils m'ont assuré qu'ils avaient abordé les mêmes sujets durant les délibérations à la Chambre des communes, où leurs observations n'ont pas retardé l'adoption du projet de loi ni suscité de grandes préoccupations. Je ne vois donc pas pourquoi elles retarderaient l'adoption du projet de loi aujourd'hui.

Je suis d'accord avec le sénateur Plett : le comité avait décidé de procéder à l'étude article par article aujourd'hui. Si je comprends bien, vous l'avez déjà reportée d'une semaine, alors j'ignore pourquoi nous ne pouvons pas simplement aller de l'avant. Comme vous le savez, si des modifications doivent être apportées à un projet de loi, n'importe quel gouvernement peut le faire en un instant.

Je ne veux pas décevoir les centaines d'agriculteurs et de pêcheurs qui comptent sur nous pour approuver la décision de la Chambre des communes.

La présidente : Chers collègues, j'aimerais maintenant suspendre brièvement la séance. Nous allons procéder à l'étude article par article, et vous pourrez soulever vos préoccupations à ce moment-là. J'ajouterais, par rapport à l'équilibre, que nous avons attendu les fonctionnaires pendant une semaine, comme on l'a déjà dit. Nous avons également examiné attentivement des listes de témoins éventuels, par souci d'équilibre, afin de trouver des personnes qui seraient peut-être contre le projet de loi, mais nous n'en avons pas trouvées.

Chers collègues, j'aimerais vous rappeler les détails suivants pour ce qui est des rouages du processus. Lorsque plus d'un amendement est proposé concernant un même article, ces amendements doivent être présentés suivant l'ordre des lignes du texte à modifier. Si un sénateur s'oppose à la totalité d'un article, je vous rappelle que la façon de procéder en comité n'est pas de présenter une motion visant à supprimer l'article au complet, mais plutôt de voter contre son adoption.

Si des membres du comité ont des questions concernant le processus ou le bien-fondé de quoi que ce soit, je les invite à invoquer le Règlement. En ma qualité de présidente, j'écouterai alors les arguments, je déciderai quand les arguments présentés sont suffisants pour en arriver à une décision et je rendrai une décision.

Le comité est le maître de ses travaux dans les limites établies par le Sénat, et il est possible d'interjeter appel d'une décision de la présidence en demandant à l'ensemble du comité si cette décision doit être maintenue.

Finally, I wish to remind senators that if there is ever any uncertainty, the most effective route is to request a roll call vote, which, obviously, provides unambiguous results. Senators are aware that any tied vote negates the motion in question.

Are there any questions on any of the above? Okay. Let's get started. Is it agreed, honourable senators, that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-208, An Act to amend the Income Tax Act (transfer of small business or family farm or fishing corporation)?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Gold: On division please, chair.

The Chair: On division. Thank you, Senator Gold.

Shall clause 2 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Gold: On division, thank you.

The Chair: Clause 2 carries on division.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Gold: On division, please.

The Chair: On division. Thank you, Senator Gold.

Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Senator Mercer: Yes, chair. I would like to do that. I have a draft copy of regulations that has been sent to the clerk, as we speak.

The Chair: Senator Mercer, do you have it in two official languages?

Senator Mercer: Yes, I do.

Enfin, je tiens à rappeler aux sénateurs que, s'ils ont le moindre doute, la méthode la plus efficace est de demander un vote par appel nominal, lequel produira, bien entendu, des résultats sans équivoque. Les sénateurs savent en outre qu'en cas d'égalité des voix, la motion sera rejetée.

Y a-t-il des questions sur ce que je viens de dire? D'accord, dans ce cas, commençons. Est-il convenu, honorables sénateurs, de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-208, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale)?

Des voix : Oui.

La présidente : Êtes-vous d'accord de suspendre l'adoption du titre?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Gold : Avec dissidence, s'il vous plaît, madame la présidente.

La présidente : Avec dissidence. Je vous remercie, sénateur Gold.

L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Gold : Avec dissidence, s'il vous plaît.

La présidente : L'article 2 est adopté avec dissidence.

Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le sénateur Gold : Avec dissidence, je vous prie.

La présidente : Avec dissidence. Merci, sénateur Gold.

Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport?

Le sénateur Mercer : Oui, madame la présidente. J'aimerais le faire. J'ai déjà envoyé une ébauche des règlements à la greffière.

La présidente : Sénateur Mercer, l'avez-vous dans les deux langues officielles?

Le sénateur Mercer : Oui.

Senator Stewart Olsen: That's amazing that it was as fast as that.

Senator Mercer: You know what Senator Stewart Olsen? I know you're amazed with me all the time.

Senator Stewart Olsen: I am totally amazed.

The Chair: We were supposed to have our amendments or observations in yesterday. Is this an exceptional circumstance, senators?

Senator Mercer: Yes. The clerk will have it, and I'll ask her to forward it to all of you. It is in both official languages. I will read the observation. I will only read the English. The French is there as well.

Your committee notes that there are some concerns about possible unintended financial consequences because of the passage of this bill. As such, within one year of this bill receiving Royal Assent, your committee recommends a comprehensive review to be undertaken by a committee of the Senate, of the House of Commons or of both houses of Parliament that may be designated or established by the Senate, the House of Commons or both houses of Parliament as the case may be for that purpose.

Your committee also recommends within one year or so such further time as authorized by the Senate, the House of Commons or both houses of Parliament, as the case may be, after the review is undertaken, the committee referred to previously must submit a report on their review to the Senate, House of Commons or both houses of Parliament, as the case may be, including a statement of any changes recommended by the committee.

The Chair: Thank you, Senator Mercer. I don't think people have the document as yet, so we need to see the document in both official languages.

Senator Mercer: Check your email. Clerk, have you got it?

Evelyne Côté, Clerk of the Committee: Yes. I'm trying to send them to everyone. Just a few moments.

The Chair: Okay. We need to receive the documents.

Three senators have their hands up. I assume they'll be comments related to the observation. Normally, we would have gone into in camera for this discussion. I'm not sure we need to do that in this case, because the observation, if passed, would be in the chamber this afternoon anyway.

La sénatrice Stewart Olsen : C'est incroyable que cela ait été aussi rapide.

Le sénateur Mercer : Je sais fort bien, sénatrice Stewart Olsen, que je n'arrête pas de vous étonner.

La sénatrice Stewart Olsen : Je suis totalement stupéfaite.

La présidente : Nous étions censés présenter nos amendements ou nos observations hier. S'agit-il d'une circonstance exceptionnelle, honorables sénateurs?

Le sénateur Mercer : Oui. La greffière aura mon observation, et je lui demanderai de vous la faire parvenir à tous. Elle est dans les deux langues officielles. Je vais la lire. Je ne la lirai que dans une seule langue, mais les deux y sont.

Votre comité souligne des inquiétudes quant à d'éventuelles conséquences financières non désirées que pourrait avoir l'adoption de ce projet de loi. Ainsi, dans l'année suivant la sanction royale de ce projet de loi, votre comité recommande qu'un examen complet soit entrepris par un comité du Sénat, de la Chambre des communes ou des deux chambres du Parlement qui pourrait être désigné ou constitué par le Sénat, la Chambre des communes ou les deux chambres du Parlement, selon le cas, à cette fin.

Votre comité recommande également que, dans un délai d'un an ou dans tout autre délai autorisé par le Sénat, la Chambre des communes ou les deux chambres du Parlement, selon le cas, après le début de l'examen, le comité mentionné précédemment présente un rapport sur cet examen au Sénat, à la Chambre des communes ou aux deux chambres du Parlement, selon le cas, y compris un énoncé de tout changement recommandé par ce comité.

La présidente : Merci, sénateur Mercer. Je ne pense pas que les gens aient déjà reçu le document, et nous devons le voir dans les deux langues officielles.

Le sénateur Mercer : Vérifiez votre courriel. Madame la greffière, vous l'avez reçu?

Evelyne Côté, greffière du comité : Oui. J'essaie de l'envoyer à tout le monde. Un moment, s'il vous plaît.

La présidente : D'accord. Nous devons recevoir les documents.

Trois sénateurs ont la main levée. Je suppose qu'ils souhaitent formuler des commentaires relatifs à l'observation. Normalement, nous aurions dû nous réunir à huis clos pour tenir cette discussion. Je ne suis pas certaine que nous ayons besoin de le faire dans ce cas, car si elle est adoptée, l'observation sera de toute façon présentée au Sénat cet après-midi.

My option here is to wait until everybody has the written document in hand or to hear comments thus far based on what you have heard when Senator Mercer read the observation. We certainly won't vote on it until everybody has it in hand or is prepared to say they are satisfied having heard the observation to their satisfaction.

Those are the options.

In the interests of saving time, I will go through the senators with their hands raised.

Senator Loffreda: I do support the bill. I want to answer Senator Deacon's question. I didn't answer when the officials were here. I don't have the exact date — I didn't Google it or do any research; the question was for our panel. Carlos Leitão was the one, I think, who was a proponent of that bill in Quebec and who put it forward. He also had discussions with the government.

I'm disappointed they didn't know that. They should have been doing their homework, especially given the fact that, in Quebec, the bill has been a success.

There is inequality in this bill. It must be passed, and it's better than nothing.

It could be improved, and I mentioned how. First of all, it should be extended to all businesses. He was talking about passive investments. They are not passive investments. But I would like to have some research as to what that would entail and what would be the loss in revenues. But it should not only be small businesses. It should be extended, and he agreed with that, although he was trying to tell us what a partial sale is. I spent 35 years as a CPA. We all know what partial sales are.

But we should extend that eligibility to partial sales of businesses. Succession is an issue in Canada. Owners are getting older. Corporations' CEOs are getting older. At times, they sell a portion of the business to the family and stay with it.

That has to be addressed in the future while looking at how we can close those loopholes with proper tax planning.

We can't do that in two minutes or in a short meeting. I support the bill. I think it must go forward because there has to be some equality for family-owned businesses. But I'd like to take a look at that in the future. It's not the number of witnesses that will change anything. We know at this point, regardless of how many witnesses we question, that this bill could be improved. Let's do it going forward. Pass it now.

Mon option ici est d'attendre que tout le monde ait le document écrit en main ou d'entendre les commentaires fondés à ce stade sur ce que vous avez entendu lorsque le sénateur Mercer a lu l'observation. Nous ne voterons certainement pas avant que tout le monde ait le document en main ou soit prêt à dire qu'il estime avoir bien compris l'observation.

Voilà nos options.

Afin de gagner du temps, je vais consulter les sénateurs qui ont la main levée.

Le sénateur Loffreda : J'appuie le projet de loi. Je veux répondre à la question du sénateur Deacon. Je n'ai pas répondu quand les fonctionnaires étaient ici. Je n'ai pas la date exacte — je n'ai pas fait de recherche sur Google ou ailleurs; la question s'adressait à notre groupe. Carlos Leitão est celui qui, je pense, a parrainé ce projet de loi au Québec et qui l'a présenté. Il a également tenu des discussions avec le gouvernement.

Je suis déçu qu'ils ne le sachent pas. Ils auraient dû faire leurs devoirs, d'autant plus qu'au Québec, le projet de loi a été couronné de succès.

Ce projet de loi contient une iniquité, mais c'est mieux que rien. Il doit être adopté.

Il y a moyen de l'améliorer, et j'ai expliqué comment le faire. Tout d'abord, il devrait viser toutes les entreprises. Il évoquait les investissements passifs. Il ne s'agit pas d'investissements passifs. Mais j'aimerais qu'on fasse des recherches pour savoir ce que cela impliquerait et quelle serait la perte de revenus. Cela dit, le projet de loi ne devrait pas viser uniquement les petites entreprises. Il devrait être élargi, et il est d'accord avec cette idée, bien qu'il essaie de nous expliquer en quoi consiste une vente partielle. J'ai travaillé comme expert-comptable pendant 35 ans. Nous savons tous ce qu'est une vente partielle.

Mais nous devrions étendre cette admissibilité aux ventes partielles d'entreprises. La succession est un problème au Canada. Les propriétaires vieillissent. Les PDG de sociétés vieillissent. Parfois, ils vendent une partie de l'entreprise à la famille et continuent d'y travailler.

Il faudra s'en préoccuper à l'avenir, tout en cherchant comment supprimer ces échappatoires grâce à une planification fiscale appropriée.

Nous ne pouvons pas le faire en deux minutes ou dans le cadre d'une courte réunion. J'appuie le projet de loi. Je pense qu'il doit être adopté, car il doit y avoir une certaine équité pour les entreprises familiales. Mais j'aimerais que l'on se penche sur la question ultérieurement. Ce n'est pas le nombre de témoins qui va changer quoi que ce soit. Quel que soit le nombre de témoins que nous interrogeons, nous savons à ce stade que ce projet de

Those are my comments. Thank you.

Senator Mercer: Chair, by way of clarification, the version sent to you is a more simplified version of what I read. You should have it in front of you.

Senator Plett: We have it, Senator Mercer.

Senator Mercer: Thank you.

The Chair: It just arrived.

[*Translation*]

Senator Forest: I have not received the observation yet, but, as general information, I feel that we need to be concerned about the way in which the loopholes are plugged. I wanted to tell managers and lawmakers that, under the Income Tax Act, the general anti-avoidance rule in sections 245 and 246 will allow us to plug the loopholes after the bill is passed.

They tell us that it is very difficult and the bill would have to be amended. I feel that we should pass it as is because we have the legislative tools we need to plug the loopholes later.

Those are the comments I wanted to make, Madam Chair.

[*English*]

The Chair: Senator Forest, are you saying that you are speaking in favour of the observation?

Senator Forest: No. I just received the observation now.

The Chair: I shouldn't have asked you that until I made sure you received it.

Senator Loffreda: I didn't receive it. Maybe I'm not on the list, but if you could send it over, I would appreciate that.

Senator Mercer: The clerk is nodding her head that she is sending it to you.

The Chair: I will read it again, and then we'll go to Senator Plett. I know you are all in the process of receiving it.

Senator Forest, have you gotten a copy of the observation yet?

Senator Mercer: He said he did.

Senator Forest: Yes.

loi pourrait être amélioré. Faisons-le à l'avenir. Adoptons-le maintenant.

Ce sont mes commentaires. Merci.

Le sénateur Mercer : Madame la présidente, j'aimerais préciser que la version qui vous a été envoyée est une version simplifiée de ce que j'ai lu. Vous devriez l'avoir sous les yeux.

Le sénateur Plett : Nous l'avons, sénateur Mercer.

Le sénateur Mercer : Merci.

La présidente : Elle vient d'arriver.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Je n'ai pas encore reçu la remarque, mais, comme information générale, je pense qu'il faut être préoccupé par la façon de colmater les brèches. À l'intention des gestionnaires et des législateurs, je voulais dire que, dans le cadre de la Loi de l'impôt sur le revenu, la règle générale anti-évitement, en vertu des articles 245 et 246, permettrait de colmater les brèches après l'adoption du projet de loi.

Ils nous disent que c'est très difficile et qu'il faudrait modifier le projet de loi. Je pense qu'il nous faut l'adopter tel quel et que nous avons les outils législatifs nécessaires pour nous permettre de colmater les brèches par la suite.

Ce sont les commentaires que je voulais faire, madame la présidente.

[*Traduction*]

La présidente : Sénateur Forest, dites-vous que vous vous prononcez en faveur de l'observation?

Le sénateur Forest : Non, je viens tout juste de la recevoir.

La présidente : Je n'aurais pas dû vous poser la question avant de m'assurer que vous l'aviez reçue.

Le sénateur Loffreda : Je ne l'ai pas reçue. Je ne figure peut-être pas sur la liste, mais si vous pouviez me l'envoyer, je vous en serais reconnaissant.

Le sénateur Mercer : La greffière fait signe de la tête qu'elle vous l'envoie.

La présidente : Je vais la relire, puis nous entendrons le sénateur Plett. Je sais que vous êtes tous en train de la recevoir.

Sénateur Forest, avez-vous déjà reçu une copie de l'observation?

Le sénateur Mercer : Il a dit que oui.

Le sénateur Forest : Oui.

The Chair: Okay. This is the observation:

Your committee notes that there are some concerns about possible unintended financial consequences because of the passage of this bill. As such, within one year of this bill receiving Royal Assent, your committee recommends that a parliamentary committee undertake a comprehensive review of the proposed framework. Your committee also recommends that, within one year after the review is undertaken, the committee referred to previously must table a report on that review, including a statement of any changes recommended by the committee.

Does everybody have the document, or are they satisfied that they know what it says?

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: Is there anybody who is not satisfied that they know what it says?

Senator Plett: I think Senator Forest said it very well. You asked him whether he was speaking in favour or against the observation. I clearly understood he was opposed to the observations, as am I. I think it's time this bill proceeds. As Senator Loffreda said, there will never be a perfect bill. This is a huge step in the right direction. This is long overdue. For us to muddy the waters — with all due respect to Senator Mercer — this really almost goes beyond an observation. This is right on the border of an amendment, and it's not called an amendment.

But I am certainly opposed to that observation. The government has the right — all governments have the right — to deal with legislation either through regulations or by changing the laws and introducing something if it doesn't work.

It's not something that we have to tell the government to do. This has gotten all-party support in the other place. Clearly, it is getting whatever we want to call it in the Senate — all-party support, all caucus, all group. I think there is overwhelming support for this bill, and I suggest we pass the bill the way it is and certainly not with this observation. I would certainly be opposed to that observation. Thank you very much, chair.

Senator C. Deacon: Thank you, chair. I'm delighted by Senator Plett speeding up the legislative process. I hope that's a new trend we can count on. I think the finance officials are highly motivated to do this review on their own and put forward any changes that may or may not be required into legislation in a budget implementation act or budget. I don't think this is something we need to do. It's been well noted they have concerns in this regard, and there is a regulatory framework they

La présidente : D'accord. Voici l'observation :

Votre comité souligne des inquiétudes quant à d'éventuelles conséquences financières non désirées que pourrait avoir l'adoption de ce projet de loi. Ainsi, dans l'année qui suit la sanction royale de ce projet de loi, votre comité recommande qu'un comité parlementaire entreprenne un examen complet du régime proposé. Votre comité recommande également que, dans un délai d'un an après le début de l'examen, le comité mentionné précédemment dépose un rapport sur cet examen, y compris un énoncé de tout changement recommandé par ce comité.

Avez-vous tous reçu le document ou êtes-vous convaincu de savoir ce qu'il dit?

Des voix : Oui.

La présidente : Y a-t-il quelqu'un qui n'est pas convaincu de savoir ce qu'il dit?

Le sénateur Plett : Je pense que le sénateur Forest a été éloquent. Vous lui avez demandé s'il s'exprimait en faveur ou contre l'observation. J'ai bien compris qu'il était opposé aux observations, tout comme moi. Je pense qu'il est temps que ce projet de loi aille de l'avant. Comme l'a dit le sénateur Loffreda, il n'y aura jamais de projet de loi parfait. C'est un grand pas dans la bonne direction. Il aurait dû être adopté depuis longtemps. Avec tout le respect que je dois au sénateur Mercer, en brouillant les pistes, nous allons presque au-delà d'une observation. Nous sommes à la limite d'un amendement, et ce n'en est pas un.

Cependant, il est clair que je m'oppose à cette observation. Le gouvernement a le droit — comme tous les gouvernements — de légiférer soit en prenant des règlements, soit en modifiant les lois et en instaurant d'autres mesures si elles ne fonctionnent pas.

Ce n'est pas quelque chose que nous devons dire au gouvernement de faire. Cette mesure a obtenu l'appui de tous les partis à l'autre endroit. De toute évidence, il a obtenu le soutien de tous les partis, de tous les caucus, de tous les groupes, quel que soit le nom qu'on leur donne au Sénat. Je pense que ce projet de loi bénéficie d'un soutien écrasant, et je suggère que nous l'adoptions tel quel et sûrement pas avec cette observation. Il est clair que je m'opposerai à cette observation. Merci beaucoup, madame la présidente.

Le sénateur C. Deacon : Merci, madame la présidente. Je suis ravi que le sénateur Plett accélère le processus législatif. J'espère que c'est une nouvelle tendance sur laquelle nous pouvons compter. Je pense que les fonctionnaires des finances sont très motivés pour effectuer cet examen de leur propre chef et suggérer les changements qui peuvent ou non être nécessaires dans une loi d'exécution du budget ou un budget. Je ne pense pas que ce soit quelque chose que nous devons faire. Il a été bien

can be modelling after. I think they are motivated to do it, and I would leave it in their hands.

Senator Mercer: Everyone has commented on the all-party support in the House of Commons. No one has commented on the fact there were a large number who did not vote for it, and those were all members of the executive council. Nobody in cabinet supported it. The Minister of Fisheries and Minister of Agriculture didn't support this. To say that yes, it did have all-party support because some members did vote for it, but let's not fool ourselves, the people currently in charge of implementing this, none of them supported it. That's why the observation becomes important. It lays out the fact that we want to get this reviewed and maybe expand or narrow it once we have the data. The officials told us there was no data.

Senator Stewart Olsen: That's good to know that the Minister of Agriculture and the Minister of Fisheries did not support this bill — interesting.

Senator Plett: Chair, some of us have a CIBA meeting to go to in a few minutes.

The Chair: Senator Forest, as critic of the bill, you have one minute.

[Translation]

Senator Forest: I would just like to provide some clarifications about the information and perhaps even set some facts straight.

First, the request to remedy this situation is in the Prime Minister's mandate letter to the Minister of Finance. Our bill is also an excellent step in the right direction, that of remedying the situation. Second, the Minister of Agriculture and Agri-Food has stated that she wants to end this unfairness. I feel that two heavyweights in cabinet have come out in favour of the bill, though it has not yet come to a vote.

[English]

The Chair: First of all, I should ask if you are in favour of the observation or not. If I can't tell whether you are or not, we will then poll. All those in favour of the observation put forth by Senator Mercer, say "yea."

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: All those opposed, say "nay."

noté qu'ils ont des préoccupations à cet égard, et ils peuvent s'inspirer d'un cadre réglementaire. Je pense qu'ils sont motivés à le faire, et je leur en laisserais la responsabilité.

Le sénateur Mercer : Tout le monde a commenté le soutien de tous les partis à la Chambre des communes. Personne n'a commenté le fait qu'un grand nombre de personnes n'ont pas voté en sa faveur, et il s'agissait tous de membres du conseil exécutif. Aucun membre du Cabinet ne l'a appuyé. La ministre des Pêches et la ministre de l'Agriculture n'y étaient pas favorables. On peut affirmer qu'il a bénéficié du soutien de tous les partis parce que certains députés ont voté en sa faveur, mais ne nous leurrions pas — aucune des personnes actuellement chargées de le mettre en œuvre ne l'a soutenu. C'est pourquoi l'observation devient importante. Elle met en évidence le fait que nous voulons que cette mesure soit examinée et peut-être élargie ou restreinte une fois que nous aurons les données nécessaires. Les fonctionnaires nous ont dit qu'il n'y avait pas de données.

La sénatrice Stewart Olsen : C'est bon de savoir que la ministre de l'Agriculture et la ministre des Pêches n'ont pas soutenu ce projet de loi — c'est intéressant.

Le sénateur Plett : Madame la présidente, certains d'entre nous doivent assister à une réunion du CIBA dans quelques minutes.

La présidente : Sénateur Forest, en tant que porte-parole du projet de loi, vous avez une minute.

[Français]

Le sénateur Forest : J'aimerais simplement donner des précisions sur l'information et peut-être même rectifier certains faits.

D'une part, la demande de remédier à cette situation se trouve dans la lettre de mandat du premier ministre au ministre des Finances. Notre projet de loi représente également un excellent pas dans la bonne direction en vue de rectifier la situation. D'autre part, la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a déclaré qu'elle souhaitait mettre fin à cette iniquité, et je pense qu'il y a quand même deux poids lourds au sein du Conseil des ministres qui, même sans avoir voté, se sont montrés en faveur du projet de loi.

[Traduction]

La présidente : Tout d'abord, je dois vous demander si vous êtes en faveur de l'observation ou non. Si je ne peux pas déterminer si vous l'êtes ou non, nous ferons alors un sondage. Que tous ceux qui sont en faveur de l'observation présentée par le sénateur Mercer disent « oui ».

Des voix : Oui.

La présidente : Que tous ceux qui s'y opposent disent « non ».

Some Hon. Senators: Nay.

Senator Mercer: My broken heart.

The Chair: I think the “nays” have it.

Is it agreed that I report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is there any other business, honourable senators?
If not, we will adjourn the meeting.

(The committee adjourned.)

Des voix : Non.

Le sénateur Mercer : J’ai le cœur brisé.

La présidente : Je pense que le « non » l’emporte.

Est-il convenu que je fasse rapport de ce projet de loi au Sénat?

Des voix : Convenu.

La présidente : Y a-t-il d’autres questions, honorables sénateurs? S’il n’y en a pas, nous allons lever la séance.

(La séance est levée.)
